

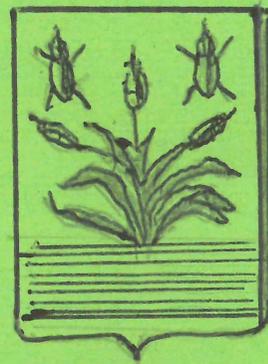
Louis BLANC
instituteur à Eyragues
de 1907 à 1934



Recherches

SUR

l'Histoire d'Eyragues



1623

1947

19 = 9 951
1623 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CHEFS
DE FAMILLE TENUE DANS L'ÉGLISE

Année 1623 (BB2 et AA2)

— *Présents* —

Abeille Louis	Brun Félix
Allemand Boniface	Cambe Gonnet
Allide Pierre	Cambe Jean
Allivon François	Cartier Jean
André Antoine	Castellan André
André Louis	Castellan Claude
André Pierre	Castellan Jean
Arnaud André	Centenier Antoine
Arnaud Jean	Clapier Bertrand
Aubert Antoine	Clapier Clément
Aubert François	Clapier Jean
Aubert Reynaud	Clapier Jean, d'autre
Aubert Sébastien	Clapier Peyron
Audibert Gervais	Clapier Pierre
Audibert Melchior	Coffi Antoine
De Barralier Etienne, Ecuyer.	Conil Naudon
Beaumont Antoine	Courcelles Gervais
Beaumont Jacques	Courcelles Louis
Beaumont Pierre	Courcelles Pierre
Belin Jean	Deleuze André
Bertrand Jean	Deydier Jean
Blain François	Dijon Jean
Blanchot Jean	Dijon Martin
Boisson Antoine	Dufaux Jean
Boisson Jean, chirurgien	Eyssautier Philippin
Bonnet Michel	Expilly Antoine
Bourbon Jean	Expilly Antoine, d'autre
Bourgues Jean	Expilly Guillaume
Bosson Bertrand	Expilly Jean j.
Bouchet Pierre	Expilly Jean v.
Bouquier André	Fabre Baptiste
Briquet Jacques	Fignot Michel
Brouzet Paul, notaire.	Galissard Antoine
Brouzet Jean	Galissard Alexandre
	Galissard Jean

Galissard Thomas
 Gaubert Claude
 Gaultier Antoine
 Gazaud Etienne
 Gazaud Michel
 Genin Antoine
 Genin Jean
 Gévignac Dominique
 Gibbert Gervais
 Gibbert Philippin
 Giraud Antoine
 Giraud Philippe
 Gleyze Louis
 Gignoux Louis
 Gondil Claude
 Guillot Esprit
 Guyon Jean
 Jacques Pierre
 Jacques Pierre j.
 Jacques Pierre v.
 Jacquet Sébastien
 Jouve Etienne
 De Lacanaud André
 De Lacanaud Jean
 Lafont Vincent
 Lanfrey André
 Laval Jean
 De Lauzes Pierre, bayle
 Lisle Etienne, notaire
 Lombard Julien
 Magnin Pierre
 Marcel Cyprien
 Marteau Jean
 Martin Jean
 Mauran Louis
 Mauran Pierre
 Maurin Bertrand, chirurgien.
 Maurin Claude
 Mégy Pierre
 Millefaux Jean
 Mollard Dominique
 Mollard Gaucher

Mollard Pierre
 Montagard Jean
 Monteau Antoine, no-
 taire
 Mouchet Jean
 Mouchet Pierre
 Mouchet Reynaud
 Moulard Etienne
 Moulynas Margot
 Mounot Michel
 Mousset Paul
 Pavillon Antoine
 Pierre Blaise
 Pitras Jean
 Pontier Bertrand
 Rey Antoine
 Ricard Guillaume
 Rippert Etienne
 Rippert Georges
 Rousset Etienne
 Rousset Thomas
 Roussoin Jacques
 Roux Guilhen
 Roux Pierre.
 Rouvilloux Antoine
 Rouvilloux Julien
 Rouvilloux Louis
 Sabathier, notaire
 Sauvan Sébastien
 Serre Antoine
 Serre Accurse
 Sicard Jean
 Tallon Jacques
 Tourreau Etienne
 Vallois Pierre
 Vallon Michel 147

34
 Enquête 1471 17 mar
 Aulier Claude
 Barbon Pierre
 Berlier Jérôme
 Raymo

Bermont Antoine
 Bourdet Michel
 Bordette Peyronne
 Clapier Jacomin
 Jacques
 Galhard Laurent
 Gassaud Jean
 De La Chapelle Pierre
 Laufran Antoine
 Maurin Antoine
 Jourdan
 Mosset Claude
 Nicollay Jean
 Passeron Raymond
 Porquier Jean
 Truffaut Benoît. 20

Bournet, vicaire.
 Boyer Jean
 Brusson Pierre
 De Burlier
 Cambe Antoine
 Cassin Jean
 Castellan Thomas
 Chabas Simon
 Clapier Claude
 Consolin Jean
 Courcelles Jacques
 Dijon Jean
 Figuière Rambaud
 Foucquet Michel
 Galissard Philippin
 Gazault Michel
 Genin Vidal
 Gerbat Jacques
 Gibert Etienne
 Guilbert Bathélemy
 Huet Simaret
 Imbert Bernard
 Jenin Jacques
 Jouve Antoine
 Juvignac Guillaume
 Lacanaud Jean
 Lanfray Antoine etc..

Quelques noms tirés du
 plus vieux cadastre
 15e siècle.
 Audiffrey Philippin
 Barre Antoine
 de Barrême Thomas
 Belin Barthélemy
 Blanchot Bernard
 Bouchet Barthélemy
 Bourdet Guillaume
 Bourbon Clément

25

34

92

35

34

145

27

35

52

INTRODUCTION

Nous livrons au public le résultat de nos recherches sur l'histoire d'Eyragues. Ces modestes pages n'ont que la prétention d'apporter une contribution à l'œuvre des travaux d'ensemble qu'entreprendront plus tard des écrivains de grand style. Comment généraliser en effet sans connaître le secret de chaque localité ? Mais aussi que tirer des annales d'un village sans portée, sans renom ?

Nos archives, relativement récentes, 17^e siècle, ne nous ont pas livré le souvenir d'un lointain passé. Il a fallu glaner, un peu partout, dans les ouvrages, ayant la Provence pour centre d'intérêt, tout ce qui, dans l'antiquité, au moyen âge et partie des temps modernes, avait trait à un point précis : Eyragues. Nous n'avons pas assez lu, c'est certain, sans cela nous aurions trouvé peut-être encore quelques faits dignes de passer à la postérité. Ainsi une histoire n'est jamais achevée, outre celle qui se fait chaque jour, à noter il y a celle, présentement inconnue provenant des trésors ignorés que la lecture ou la charrue mettent sous nos yeux, par un heureux hasard. Nous avons commencé, d'autres continueront.

Ce bref aperçu permettra de vivre quelques heures avec nos aïeux, de connaître leurs luttes, leurs souffrances, leurs efforts pour améliorer leurs terres, le confort de leurs demeures, d'avoir sur l'autonomie de la communauté certaines données précises, d'apprécier enfin tous les avantages que nous devons à nos pères et qui commandent notre reconnaissance et notre piété filiale.

ma part est l'anguine qui
ont été endurés pendant
des siècles tant par les guerres
et par toutes sortes de calamités
et par la disette de la disette de la disette

MONOGRAPHIE

ÉTYMOLOGIE. — Eyragues est un mot de basse latinité dû à la juxtaposition de deux substantifs *area aquae*, d'où *aira aguae*, *airagues*, signifiant aire d'eau, allusion évidente au « marest » que formaient les lourons de la plaine. *Airagos*, 1536 (Ant. de Arena.) *Airasgos* (mercator, Bompert.) L'E. initial apparaît au début du 17^es. Jusqu'en 1789 M. de Bionneau signait d'Ayragues. La localité avait titre de ville ce qui lui conférait le droit d'avoir un Curé gradué en théologie dans une des Universités du royaume et d'être représenté aux assemblées du clergé (B B 6).

ORIGINE. — Ce lieu est cité pour la première fois dans une donation que les frères Ugolin, Pierre et Fulcon, fils d'Emenon, de Châteaurenard, font au monastère de Lérins et, parmi les biens énumérés, on lit : *pratun paludis de Airaga* (Font de Mourguet) acte daté du 14 avril 1094, (1) Parmi les témoins figurent Imbert d'Agoult, de Châtd, et Guillaume Azo, Ugo Niel, d'Eyragues.

Dès lors les titres se multiplient : du 3 Avril 1155, bulle du Pape Adrien IV qui confirme à Geoffroi, Evêque d'Avignon, les possessions de son Église portant : « *ecclesiam Sancti maximi de Airago* » (2) du 8 juin 1197 bulle de Célestin (3) confirmant aux frères de la maison de Bon-Pas les biens dont jouit le couvent et qui contient ces mots « *molindinum et domos de Airaguae, cum terris, vincis et aliis pertinentiis suis.* » (4)

(1) H. Moris et Ed. Blanc. Cartulaire de Lérins, t. 1, p. 245.

(2) Arch. de l'Arché. Grand cartulaire, tome III, f° 14. Avignon.

(3) Collection Massilian. Manuscrit 2.384, t. VI. Bibl. d'Avignon.

Ces deux documents sont avancés non seulement afin de réaffirmer l'existence du pays mais aussi pour détruire une légende, née sans doute de la pièce suivante plus connue, qui fixait au quartier de Saint-Véran la primitive agglomération : bulle d'Innocent III, du 28 Novembre 1204, reconnaissant à l'Abbaye de Montmajour ses possessions dans le territoire d'Arles et portant : *Ecclesiam S. Verani quae est in territorio de Airagis cum omnibus pertinentiis suis.* » (1)

ARMOIRIES. — Depuis 1688, tête de Saint Maxime en 1755, mître, croix, crosse et sautoir sur champ d'azur. Le 23 août 1789 le conseil vota un sujet nouveau plus conforme à la topographie du lieu. « Un champ d'azur à la masse d'eau, arrachée et tigée au naturel, flottant sur un marais flotté d'azur, accompagnée de trois fleurs de lys de sinople, deux en chef, une en pointe, surmontée d'une banderole flottante de pourpre portant la devise en français : L'Union me forma, l'union m'embellira. » (2). L'année suivante les fleurs de lys furent remplacées en chef par deux hydrophiles, gros insectes abondants dans les eaux stagnantes et communément appelés *cresto-anguielo*. La devise devint : « *Simili foedere mutata virescunt* » d'inspiration politique, car la bannière ainsi constituée fut portée à Paris à la fête de la Fédération, 14 juillet 1790..

PREMIERS HABITANTS. — D'après les données de la Statistique des B. du R. de M. de Villeneuve, notre région, à l'arrivée des Romains, était habitée par deux tribus gauloises : celle des Cavares, de 2 à 3000 individus, occupait les bords de la Durance et celle des Salyens, d'égale importance, était établie à Glanum, versant nord des Alpilles. Elles communiquaient par le carraire des Plaines, un marais les séparant.

Sous la domination romaine les villes d'Arles, Tarascon, Glanum, Avignon, prirent un rapide développement. Le peuple conquérant traça une voie le long

(1) Bib. Méjanès. Aix. Claude Chantelou. Manuscrit 329.

(2) Arch. Comles B. B. 28.

de la Montagnette, une autre parallèle aux Alpilles-Nord, sans compter les routes de moindre importance comme le chemin Roumiou (Maillane-Noves). Il défri-cha le sol, creusa des roubines, voire même le Réal (Rialis Durancia). Quant à la Duransole, selon M. E. Duprat, elle est plus légendaire qu'historique. (1)

Aucune inscription de cette époque à part celle du Corpus Inscriptorum, due à M. Joseph Gilles d'Eyragues, provenant d'une auge en pierre tendre trouvée dans le sous-sol d'un pré situé au quartier du moulin de la Poule : 0,60 x 0,30 x 0,30, sur laquelle l'historien des Voies Romaines a lu : *In Memoria Barbarus Vdalcæi paterni possuit* qui serait d'origine chrétienne du Ve ou du VIe siècle. M. Fernand Sauve en contestait la véracité. (2)

INVASIONS. — Vaincus à leur tour les Romains laissèrent envahir la Gaule. Les Wisigoths, vers l'an 500, se fixèrent à Arles. Clovis en guerre avec eux s'avança jusqu'à Saint-Rémy. Sous les derniers Mérovingiens les Lombards et les Saxons dévastèrent la Provence. Après Poitiers (732) Charles Martel pourchassa les Sarrasins dans le Midi ; il les vainquit en plusieurs lieux, notamment à Bon Pas, près d'Avignon sur le terrain, où, suivant M. Henri de Valori, les habitants de Châteaurenard avaient été défaits quelque temps avant. (3).

LES BOSONS. REMISE EN VALEUR DU SOL.
926-1112. — A la suite du traité de Verdun (843) la Provence devint un État indépendant ayant ses rois ou comtes souverains. Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve prit le titre de roi d'Arles. Le caractère des Bosonides fut une dévotion sans bornes. Ils prirent part aux Croisades, fondèrent de nombreux monastères, entr'autres celui de Montmajour, pour favoriser le travail des champs depuis longtemps abandonné et les dota de vastes domaines. M. A. Canron, l'histo-

(1) Nouvelle étude sur les confluent de la Durance. Eugène Duprat.

(2) T. XII. N° 5.826.

(3) Baronnie royale de Châteaurenard.

rien de Frigolet, fait connaître que ce sont les Bénédictins de cette Abbaye, filiale de Montmajour, qui remirent en valeur la vaste plaine de St Rémy, de la Durance aux Alpilles.

Le syndicat des Vidanges, d'origine très ancienne, dont la Caisse est toujours alimentée par les communes tributaires, permit à Tarascon et à Arles d'assurer l'évacuation des eaux.

Le dessèchement, abandonné dans la suite, fut repris par Adam de Craponne qui parcourut le territoire d'Eyragues le 11 décembre 1564 et complété par l'ingénieur hollandais Van Euz (1642). Les « rompides » des terres basses, commencées ici quelques années plus tard, donnèrent naissance aux fièvres paludéennes ou malaria et c'est pour conjurer le mal que fut voté le *Vœu* de 1666.

14 Juin. « Le présent conseil tout d'un commun accord, au nom de cette communauté, pour apaiser l'ire de Dieu par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de Monsieur Saint Maxime, notre patron, a fait vœu à perpétuité de faire dire une grand'messe à l'église paroissiale de ce lieu... et sera faite une procession générale où toutes les bannières et corps Saints seront portés et laquelle procession ira visiter la chapelle de Notre Dame La Pucelle et là, sera prié Notre Seigneur, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de Monsieur Saint Maxime, d'apaiser les maladies et misères qui sont dans ce lieu... les deux compagnies des Pénitents noirs et blancs seront priées d'assister à la dite procession... demain dernière fête de la Pentecôte. » (1)

que de religion et puis malades

MAISONS DE BARCELONNE ET D'ARAGON,
1112-1246. — Un des Bosons, Geoffroi 1er, laissa démembrement son État par la création du Comté de Forcalquier (1054) qui d'ailleurs fit retour à la couronne en 1208.

Gilbert, dernier prince de cette famille, maria Douce, sa fille aînée, à Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne (Espagne) et Etienne sa cadette, à Raymond des Baux.

(1) Arch. Comles B. B. 7. F° 321.

Ne voulant pas se soumettre à un souverain étranger Raymond des Baux, avec le concours de l'empereur d'Allemagne, roi nominatif d'Arles par voie d'alliances, déchaîna contre son beau-frère une longue guerre dont le territoire de l'arrondissement fut le sanglant théâtre. Eyragues dut certainement en souffrir.

A la mort de Raymond-Bérenger III, le Comte de Toulouse, Raymond V, voulut s'emparer de la Provence au détriment de Douce II héritière du défunt, mais Alphonse 1er, dit aussi Ildéfonse, roi d'Aragon son mari, chassa l'ennemi de ses Etats. En 1193 il obligea tous les Seigneurs et communautés à venir lui prêter serment de fidélité. Raymond d'Eyragues satisfit à cet ordre comme député du village (1)

C'est pendant la minorité de Raymond-Bérenger V qu'eut lieu la guerre contre les Albigeois au cours de laquelle Raymond VII, comte de Toulouse fut dépossédé du Languedoc. Privé de ses terres, il voulut se saisir de la Provence. Mais Raymond-Bérenger V aidé par les troupes de l'empereur d'Allemagne triompha de son rival. Afin de reprendre Marseille constituée en République et de s'assurer l'appui de ses sujets, il tint une assemblée à Arles où Seigneurs et députés des communautés promirent de le soutenir en toutes choses excepté contre l'Eglise et l'empereur Hugo de Airaga signa le 11 octobre 1238 le serment de fidélité de son pays. (2).

Le comte vint à Ayragues en mai où en juin 1233 (3). Avec sa femme Béatrix de Savoie il accorda sa haute protection aux troubadours provençaux et aux cours d'amour chargées de couronner les meilleurs poètes.

C'est au couvent des Cordeliers de Sisteron qu'il rédigea son testament (1238) dont une des clauses, celle qui instituant sa fille Béatrix, héritière de ses Etats, prépara l'annexion de ce pays à la France (4).

(1) Albanès. Arch. des B.-du-R.

(2) Papon, pièces justificatives.

(3) F. Benoît. Itinéraire de Raymond Bérenger.

(4) Gustave Tardieu. Alpes de Provence, p. 172.

*par le vœu des hommes et par
d'honnourer mes vœux consentis
par le Pape en 1137 + le mariage
de Louis le Jeune*

MAISON D'ANJOU 1246-1481. — La jeune Béatrix épousa Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, grâce aux démarches de Blanche de Castille. Charles prit part à la 7e Croisade, fut fait prisonnier à Damiette. De retour, il régna sur la Provence par la terreur. Devenu, sur la proposition du Pape, roi de Naples et de Sicile, il provoqua en raison de sa politique brutale le massacre dit des Vêpres Siciliennes dans lequel périrent 4000 Provençaux à l'exception de Guillaume des Porcellets (1) de Maillane, 1282. Les querelles politiques entre Guelfes et Gibelins rendirent la vie très dure à ses successeurs. Les Français furent finalement chassés d'Italie.

A cette lignée de rois-comtes appartiennent la reine Jeanne 1ère et le bon roi René. La reine Jeanne (1343-1382) vint rarement en Provence. Sa conduite, plutôt légère, suscita la guerre civile dans son Etat de la péninsule. En 1348, pendant un de ses séjours en Avignon, la peste fit de grands ravages dans le Sud-Est de la France. Les Grandes Compagnies, nouveau fléau, conduites par Armand de Cervole, dit l'Archiprêtre, portèrent dans tout notre Midi la ruine et la désolation.

Les remparts d'Eyragues, comme ceux des communes avoisinantes furent construits à cette époque (XIVe s.) afin de protéger la population contre ces bandes de pillards nées de la guerre de Cent ans.

La reine, revenant sur un premier testament, désigna pour lui succéder Louis 1er d'Anjou, frère de Charles V, roi de France et, d'autre part, elle reconnut pour valable l'élection du Pape Clément VII en Avignon. Urbain VI, proclamé à Rome, désireux de faire capituler son rival et de châtier la souveraine, soutint les prétentions de Charles de Duras, prétendant évincé à la couronne, et celle de Raymond des Baux vicomte de Turenne, dépouillé d'une partie de ses terres par le roi Louis. Les troupes de Clément VII furent battues. Eyragues le 3 septembre 1386. (2) Peut-être le combat eut-il lieu à Saint-Véran, nous aurions ainsi l'expli-

(1) Marie Tay. Hist. de Provence, t. 1, p. 103.

(2) Noël Valois. La France et le Grand Schisme d'Occident, t. II, p. 33r et Baluze.

*Mention d'Alphonse 1er par le Pape
- 1041 -
ce 28.5.1025*

*ce qui est écrit d'un 130 par
implanté par le Pape de l'église par le saint Pape*

*de la com
de l'église
de l'église
de l'église*

cation du De profundis que le Clergé chantait là, jusqu'en 1902, pendant la procession des Rogations.

La sage politique de Marie de Blois, mère de Louis II, ramena la paix sans solutionner cependant la question du Grand Schisme d'Occident (1378-1449).

Le roi René (1434-1480), battu en Italie par son parent, le roi d'Aragon, abandonna le royaume de Naples et se retira définitivement en Provence. Il venait souvent à Tarascon et de là au mas de Breuil (Maillane). Dans sa jeunesse il avait fait campagne aux côtés de Jeanne d'Arc, en qualité de duc de Lorraine. Il est possible, sans pouvoir l'affirmer cependant, qu'il ne soit pas étranger au curieux vocable de N.-Dame de la Pucelle donné à la chapelle rurale. On doit au roi René, dit-on, l'origine des cavalcades de la Saint-Eloi.

ANNEXION DE LA PROVENCE. — Il céda par testament la couronne de Provence à son neveu, Louis XI, roi de France mais l'annexion ne fut prononcée que par Charles VIII, le 4 octobre 1486. « Les avons adjoints et unys (les Provençaux) adjoignons et unissons à nous et à ladite couronne sans que à icelle couronne ne au royaume ils soient pour ce aucunement subalternez... et aussi pour ce ne desrougner à leurs dits privilèges, tobertez, coutumes, droits etc.. »

En souvenir de cet événement et afin de bien marquer la séparation des pouvoirs qu'il comportait, les rois, après la mort d'Henri IV, employaient au début de leur correspondance avec la province la jolie formule protocolaire qui suit :

« Louis... du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, comte de Provence et de Forcalquier et terres adjacentes (baussenques et autres) à tous ceux qui ces présentes verront salut. » Mais les nouveaux souverains ne tinrent pas toujours leurs engagements surtout en ce qui concernait les privilèges : assemblées des États, Parlements, impôts.

Charles VIII, héritier des droits du Roi René et poussé en cela par Étienne de Vesc, son chambellan, sénéchal de Beaucaire, seigneur baron de Château-

renard, Sénas, Boulbon, Eyragues, tenta sans plus tarder, la conquête du royaume de Naples. 1493 (1)

Cette brillante chevauchée et celles de ses deux successeurs immédiats n'eurent pas de résultats politiques importants, mais toutes trois préparèrent le grand réveil littéraire et architectural connu sous le nom de Renaissance.

Croisées Renaissance ou à meneaux : façade Est de la vieille partie du Château, façade Est, également, de la maison de Mme Anaïs Ferret, Place de l'Eglise. A signaler du mois de Novembre 1544 un fait mémorable. A la suite de pluies torrentielles et persistantes les débordements du Rhône et de la Durance couvrirent d'eau les territoires d'Avignon, Châteaurenard, Eyragues, St-Rémy, Tarascon, Arles à tel point qu'on dut communiquer d'une localité à l'autre au moyen de barques. (2).

En lutte avec François 1er toujours à propos de l'Italie, Charles-Quint, dernier roi nominatif d'Arles, s'avança jusqu'à cette ville dans son invasion de la Provence. A cette occasion nos remparts furent mis en état de défense éventuelle ; d'autres réparations sont signalées en 1589-90 (3).

Le 15 Octobre 1564, Marie de Médicis, accompagnée de Charles IX, du duc d'Anjou, plus tard Henri III, d'Henri de Navarre, allant de Châteaurenard à Salon par Saint-Rémy passa à Eyragues, précédée et suivie d'une brillante escorte.

Pendant le règne de Charles IX commencèrent les guerres de religion. Luther et Calvin prêchèrent la Réforme de l'Eglise c'est-à-dire la suppression de tout ce qui n'est pas expressément porté dans l'Evangile et le Credo : célibat des prêtres, couvents, confession auriculaire etc... Jusque là il n'y avait qu'opposition d'idées, doute dans les âmes, mais elle fut ensuite la cause de rivalités entre deux puissantes Maisons de France : celles des Guises et des Bourbons. Eyra-

(1) Chronique du roi Charles huitième, par Philippe de Commines.

(2) E. Duprat. Nouvelle étude des confluent de la Durance p. 7 note 3. Jean Moura et Paul Louvet. Vie de Michel Nostradamus, pp. 97-98.

(3) Arch. Cmls B. B. 1. E. E. 1.

gues chef-lieu n'eut pas trop à souffrir des excès des religionnaires ; moins heureuse la Bourgade fut incendiée et une chapelle dédiée à Saint Sébastien, située dans le cimetière, tomba sous leurs coups. (sans autre précision.) (1)

Du règne d'Henri IV, il ne nous reste qu'un seul témoin : la Croix du Roumièu, portant le millésime 1610, (encore lisible il y a trente ans) élevée, selon les notes de M. Trévan, Curé d'Eyragues, par un pèlerin du pays, en souvenir d'un voyage à Rome.

Richelieu (et plus tard Mazarin) à court d'argent osa, d'autorité, lever des impôts sans le consentement des Etats provinciaux. Une insurrection répondit à cette innovation. Olivier de Castellan, enfant du pays, lieutenant général des armées royales, commandant en chef des troupes du prince de Condé, vint en Provence afin de rétablir l'ordre 1637. De passage à Eyragues cette année là Brillante réception et remerciements pour avoir épargné au pays l'hébergement de son contingent de soldats. (2).

Vers la fin du XVIIe s. Louis XIV désirant se procurer de nouvelles ressources toucha lui aussi aux libertés provençales. Par son ordre toutes les communautés furent obligées de choisir un blason, de le faire enregistrer au grand armorial de France moyennant un droit de chancellerie fixé à 40 l. pour les baronnies, tel fut le cas d'Eyragues.

Il vendit ensuite l'Office de Maire perpétuel, titre purement honorifique, il est vrai, mais qui gênait parfois les consuls en fonction. Le prix en fut remboursé par les communautés aux titulaires ; la charge fut revendue, puis rachetée, au grand mécontentement des contribuables. Maires perpétuels Pierre Courcelles, Florent Berge, coût 1200 l. (3) Fin 21-3-1757.

L'année 1709 fut marquée par un hiver exceptionnellement rigoureux : blé, oliviers, figuiers, mûriers, vignes tout périt. Les gens souffraient de la faim.

(1) Arch. du Vaucluse G. 208 et Procès des Tailles et compensations F. F. 15.

(2) Arch. Cles B. B. 3.

(3) B. B. 10, 16-8-1692.

pas de blé dans les greniers. Les barons d'Eyragues et de Châteaurenard, les consuls des mêmes lieux, s'entendirent pour en acheter en commun. Le marquis de Barbentane leur en offrit mais les habitants s'opposèrent à sa sortie. Une véritable émeute éclata. On fit sauter les ponts quand les charrettes s'approchèrent du village. Le sieur Marteau délégué des deux communautés fut assommé à coups de bâton. La police n'intervint pas. On réussit cependant à charger quelques provisions (1).

A noter du règne de Louis XV la fondation officielle de l'école de filles 1728.

Les registres des délibérations du temps de Louis XV et de Louis XVI nous font connaître l'extrême misère dans laquelle se débattait le pays, misère due à la mévente du vin, des cocons, aux gelées, au passage incessant des troupes, aux sécheresses persistantes, à la pénurie des eaux d'arrosage, aux lourds impôts, à la dîme ecclésiastique, aux censes féodales etc... En 1789-90 les consuls firent venir de Marseille 863 salmées de blé soit pour 40.396 livres.

CONDOMINIUM ET SEIGNEURIE. — Selon M. de Valori, le 1 Janvier 1151, Guillaume de Châteaurenard eut foi et hommage de ses vassaux : c'étaient les seigneurs de Roquemartine, Noves, Barbentane, Eyragues, St-Rémy. Tous s'inclinèrent, mirent genou à terre et jurèrent sur les saints Evangiles fidélité au fief.

Le 3 du même mois, accompagné d'un grand nombre de chevaliers il quitta son château pour ne plus y revenir, il venait de se croiser et mourut pendant la traversée (2)

A son décès le fief fut sans doute démembré.

Après Guillaume les premières familles nobles qui ont possédé Eyragues sont celles des Sabran d'Agoult et des Sabran Amic ; elles apparaissent vers le milieu du 13e s. et du Roure pense qu'Eyragues, en même temps que Lagoy, leur furent données par les vicomtes de Marseille. (3)

(1) B. B. 13 mai.

(2) Baronnies royales de Châteaurenard, p. 35.

(3) Baron du Rouri. Les Meyran.

Selon d'Hozier, Pierre Amic, époux de Garsende d'Agoult, co-seigneur de Caumont, Seigneur de Robion et d'Eyragues, signe le 20 Mai 1202 une vente intéressant Elzéard de Sabran, co-Seigneur du Caylar. (1)

Le 1er Décembre 1237, son fils Bertrand vend à Bernard, Evêque d'Avignon, Seigneur de Noves, pour 12.000 sols raymondis, le tènement de Bournissac qui s'étend du Grand Chemin aux limites de Saint-Andiol et de Verquières avec réserve de pêcheries en faveur du monastère de religieuses de Mollégès (2).

L'acte est passé dans la chapelle de l'archevêque d'Arles à Eyragues.

Ce Pierre Amic, personnage assez important, repaît le 14 Janvier 1241 comme caution d'un compromis passé le 31 décembre 1200 entre Raymond, abbé de Montmajour, et Guillaume de Sabran, un parent sans doute, usurpateur du comté de Forcalquier et de la ville de Pertuis (3).

Au 14e s. sont co-seigneurs, Pierre et Amic époux de Jacine de Sade qui, le 8 Mai 1315, signe avec l'Evêque d'Avignon une transaction relative au Réal (4) le dit Evêque, Rostaing Cavalheri, seigneur de Velleron (5), la dame Gaye Jean Gantelmi, la famille des Baux dont les blasons à 12 et 16 rais figurent à la voûte de la chapelle du Christ (6). La famille des Amic s'éteint vers 1400.

Le roi Louis II, frère aîné du roi René, pressé d'argent pour recouvrer le royaume de Naples vendit la Seigneurie de Châteaurenard à Léger ou Laugier Sapor, Evêque de Gap, le 19 juillet 1420. Le prélat acheta ensuite un quart de la Seigneurie d'Eyragues. Mais ayant de concert avec le dauphin de France, plus tard Louis XI, tenté de distraire le Gapençais de la couronne de Provence, le roi Louis III, pour ce crime de lèse-majesté, lui confisqua sa terre d'Eyragues et l'inféoda à son « féal et amé » Charles de Castillon,

(1) Armorial général de France. 7me registre rappel. p. 141.

(2) Arch. d'Avignon G. 15 et G. 245, F° 39.

(3) Dr Barthélemy. Invent. des Chartes des Baux.

(4) Arch. Comles I. I. 6. Copie de la transaction.

(5) Arch. du Vaucluse. Série G. Registre 15.

(6) Arch. des B.-du-R. Cour des Comptes. Série B. N° 1.209.

secrétaire à la Cour des comptes, déjà Seigneur d'Aubagne (24 octobre 1424 (1) Jeanne, fille de Charles, épousa le célèbre Palamède de Forbin qui négocia avec Louis XI l'annexion de la Provence au domaine royal. (2)

Une pièce de 1500 rappelant un acte plus ancien du 5 mai 1447, nous apprend que les habitants n'ayant prêté aucun hommage aux seigneurs du condominium, méprisaient leur autorité et même les faisaient s'entrequereller. Ces Seigneurs étaient Colla de Castillon, frère de Louis, l'Evêque de Noves, le prieur de Montfavet, les hoirs de Pierre Amic. Le Pape Eugène IV délégua Gaucher de Forcalquier Evêque de Gap, afin d'aplanir les difficultés. Colla acquit les droits du prieur moyennant une rente perpétuelle de 50 l. qu'il répartit sur divers biens du pays notamment sur un moulin touchant les petits remparts : barreyretum ejusdem castri. Cette rente échut ensuite à l'hôpital Saint-Bénézet et Charles de Vesc s'en déchargea après accord avec l'établissement, ainsi disparut ce présage ecclésiastique (3)

Par voie de déshérence la seigneurie entière, moins Bournissac, fit retour à la couronne et le roi René l'inféoda avec Châteaurenard, Graveson, Maillane, à son premier chambellan et Sénéchal, Louis de Beauvau, ainsi qu'il conste d'un hommage du 15 juillet 1454. (4)

Pierre de Beauvau, neveu de Louis, céda au mas de Breuil et à Maillane le droit de dériver les eaux des loursons Barrallier et de La Malue, à leur sortie du territoire moyennant une cense de trois émines d'orge (5). année 1478.

L'enquête d'affouagement du 17 mars 1471, nous fait connaître que les biens encadrés représentent une valeur de 2471 florins cadastraux, ce qui à 25 livres le florin, donne un produit de 62.855 l. ; il y a 1800

(1) Bibliothèque Méjanès. Aix. Mémoires de d'Agut. Manuscrit 789. t. II.

(2) F. Cortez, les Grands officiers royaux, p. 285. (Arch. Cl s)

(3) Arch. Comles D. D. 2.

(4) Arch. des B.-du-R., vieux fonds d'Eyragues.

(5) Procès du procès de MM. Bret et Chabrier avec Maillane.

bêtes menues, 14 bœufs, les animaux de labour sont presque tous à rente. (1)

Le nombre de florins augmente en raison des défrichements, de la plus value des terres. En 1703, le livre terrier porte 8180 florins, toujours à 25 l. ce qui, en langage comptable au chef-lieu de la province s'exprime par 3 feux $\frac{1}{2}$, le feu valant en moyenne 50.000 l. Imposition 20 à 30 sols par florin cadastral. En 1734 le bien taillable est inscrit pour 450.324 l. ce qui équivaut à 450 l. cadastrales et à 9 feux $\frac{3}{4}$. Imposition : deniers du roi 917 l. par feu $\times 9 \frac{3}{4}$ 8940 l. 15 sols. année 1787.

Troublé en sa possession par les menaces des héritiers de Laugier Sapor, Pierre de Beauvau vendit ses seigneuries à Etienne de Vesc qui les paya comptant 130.000 écus. 10 avril 1493. Cet Etienne avait été un des serviteurs appréciés de Louis XI et même l'un de ses confidents ; puis favori de Anne et de Pierre de Beaujeu (2).

C'est le premier qui porte le titre de baron dans nos archives Eyragues devint dès lors une baronnie, appellation qu'elle conserva jusqu'en 1789 (3) Les droits féodaux que ledit baron recueille ici sont de 50 saumées de blé et de 41 florins en espèces. (4). De son mariage avec Anne Courtois, Vesc n'eut qu'un fils Charles qui se maria avec Antoinette de Clermont-Lodève ; il en eut plusieurs enfants Jean de Vesc, Fleury de Vesc, qui moururent jeunes, et Jeanne qui resta unique héritière.

Sollicitée de toutes parts par des demandes en mariage elle donna sa main à François d'Agoult, comte de Sault. En 1554 Eyragues prête serment de fidélité aux nouveaux époux. De Jeanne il eut deux fils : François Louis et Jacques d'Agoult François Louis, comte de Sault, seigneur de Caromb, de St Hippolyte et de Suzette, baron de Châteaurenard, Eyragues, épousa

(1) Arch. des B.-du-R. B. 200. F^o 17. Castrum de Airaguie, 2 feux $\frac{1}{2}$.

(2) Raoul Busquet. Etudes sur l'ancienne Provence, F^o 183.

(3) Arch. Comles D. D. 3.

(4) Arch. des B.-du-R. B. 786, F^o 147. Dénombrement du 12 avril 1537.

en 1578 Christine d'Aguerre, fille de Claude, seigneur de Vienne-le-Châtel, veuve d'Antoine de Créqui, sire de Blanchefort, mère de Charles, plus tard duc de Lesdiguières. (1)

On doit au comte un premier règlement relatif au Réal « Qu'aucune personne (de Châteaurenard ne présume lever l'eau excepté le jour de samedi midi jusqu'au dimanche midi » et la revision des statuts touchant l'organisation du conseil municipal. Il mourut à Sisteron en 1586, pendant les guerres de religion léguant à sa veuve son héritage.

La comtesse joua un rôle prépondérant dans le parti de la Ligue. Elle favorisa d'abord l'invasion de la Provence par le duc de Savoie puis prit la défense du Béarnais. A beaucoup d'esprit elle joignait une éloquence naturelle et surtout une grande ambition.(2)

De passage à Eyragues en 1608 la population lui réserva le plus digne accueil et le conseil lui offrit, suivant l'usage, un présent de vins fins du pays.

Mais cette noble dame afin de soutenir ses intrigues politiques avait contracté d'énormes emprunts, aussi son héritier, Charles de Créqui, dut céder les baronnies de Châteaurenard, Eyragues, Rognonas à Messire Drac de Villeneuve, marquis des arcs, en extinction d'une créance de 369.000 l. lui revenant comme légataire universel de Françoise de Bouliers, dame de La Tour d'Aigues 2 octobre 1617. François de Villeneuve, à son décès, remit ses biens à son frère Antoine et celui-ci sépara les baronnies. Il vendit celle de Châteaurenard à M. François d'Aymard et abandonna celle d'Eyragues à Messire François Bionneau, conseiller du roi, président trésorier général de France en payement d'une dette de 88.380 l. , 14 mars 1629. (3)

LES DE BIONNEAU. — La famille de Bionneau est originaire du Poitou. Jean Bionneau suivit le baron de la Garde, de Châteaurenard, général des galères, et s'établit à Marseille où il se maria. Il eut plusieurs

(1) Henri de Valois et J. Courtet. Dictionnaire des communes du Vaucluse.

(2) J. Courtet. Dictionnaire des Communes du Vaucluse.

(3) Notaire Philippe Beaufort. Vme 304, F^o 321. Palais de Justice Aix.

enfants, l'un d'eux François, fut nommé receveur de La Marine du Levant et conseiller général du taillon. Il épousa, le 28 Juin 1579, Lucrèce de Jarente des Seigneurs de Carri et acquit ensuite la baronnie d'Eyragues.

Selon toute apparence il offrit au pays l'horloge publique comme don de joyeux avènement.

Il mourut à Eyragues le 12 août 1640. Ses entrailles et son cerveau furent ensevelis devant le maître-autel et son corps à Marseille dans l'église des Accoules (1).

Son petit fils, Jean François, épousa en 1661 Jeanne de Libertat, fille de noble de Libertat, capitaine de la porte royale de Marseille. De cette union naquit en 1666, Jean Baptiste dont parle le registre B B 7 de nos délibérations « Dépensé 165 l. pour fêter la naissance du petit monsieur le baron (sic), somme dépensée à l'achat d'un petit bijou en or et de 12 boîtes de confitures riches et de dragées.

L'enfant ne figure pas à l'état civil, les registres n'existant pas à cette époque. Le père fit combler cette lacune et en octobre 1667 il ouvre le livre comme parrain d'un nouveau-né. (2)

Il fut fait de son temps un dénombrement de sa seigneurie, conservé dans nos archives (3). En voici les articles essentiels : haute juridiction, moyenne et basse ; droit d'instituer et de destituer les officiers 2° directa universelle sur les biens du lieu ; droit de retenir par prélation les biens vendus ou échangés ; droit de lods ou d'enregistrement. 3° deux fours banaux, le 20e des pains cuits 4° 22 saumés de terres nobles. Dénombrement incomplet le père s'étant réservé le château et les terres rôturières.

Quelques-uns de ces termes ont besoin d'une brève explication. La *Justice* haute connaissait les incendies, les homicides, les adultères, les vols, mais point les cas royaux. A la moyenne et à la basse appartenaient les faits délictueux et les affaires de droit civil qui sont actuellement du ressort du juge de paix. Dans tous ces cas le condamné pouvait se présenter en

(1) Baron du Roure. Les Payran, p. 369.

(2) A peu près tout ce qui concerne cette famille est tiré des notes généalogiques, opuscule écrit par M. Étienne de Bionneau.

(3) F. F. 14.

appel devant le juge royal de la sénéchaussée, à Arles. Certaines causes civiles relevaient du Parlement d'Aix. Le Juge ou bayle tenait ses audiences dans la maison confrontant du nord la place de l'Église, du couchant rue du Grand Portail. Il présidait les séances du conseil municipal, infligeait une amende réellement perçue aux conseillers absents sans raison valable, veillait à la signature des délibérations, donnait connaissance des ordres du roi, mais quittait la salle si le Seigneur était en cause. Les Crivelly, avocats d'Avignon, ont tenu longtemps la place de juge. Toutes les pièces du greffe ont été brûlées pendant la Révolution. L'emploi devait rapporter peu parce que le 17 janvier 1469 le bon roi René rendit obligatoire l'usage des arbitres qui étaient ici les consuls sortant de leur charge. Ils étaient suivant les cas, experts jurés, juges carreyriers (contestations champêtres) conciliateurs etc .. et la convention reçue par le notaire avait force de loi. Droit de prélation. A prix égal le Seigneur, par l'intermédiaire de son notaire, retenait toute maison ou terre qui faisait son affaire ; c'est ainsi que les de Bionneau acquirent peu à peu tous les lots du Chemin des Prés.

Les époux Jean-François et Jeanne de Libertat moururent à Eyragues, la femme, le 20 octobre 1709, le mari le 17 septembre 1715 et furent tous deux ensevelis dans l'église d'Eyragues (Chapelle du Christ). (1)

Jean-Baptiste, leur fils, fut élu consul d'Aix aux années 1717-1718. Il profita de son séjour dans la capitale pour faire reviser les dettes de la communauté qui, par arrêté du 3 xbre 1718, furent fixées à 71.865 livres 4 sols 6 deniers et le budget municipal à 1050 l. 4 sols. A la suite de cet important service le Régent l'aurait nommé marquis, selon lettre de M. Étienne de Bionneau du 28 octobre 1730.

Il s'occupait en outre de faire terminer maints procès relatifs au Réal, aux limites et estimations de terres. L'usage des eaux fut réglé par jugement du Parlement d'Aix du 19 février 1732 ; les autres eurent leur solution dans l'établissement du cadastre de 1734, travail

(1) Arch. Comles. Etat civil.

parfait, aux dire des contemporains, qui facilita la tâche des opérateurs du nouveau achevé en 1832, depuis lors en usage.

La famille de Bionneau se retira en Avignon (1748) et y demeura jusque vers 1840, Jean-Baptiste eut 5 enfants dont un, François Joachim, hérita de l'apanage paternel. Ce François épousa (1741) Sibille d'Anselme qui lui donna un fils Étienne-Joachim. Il mourut en 1774. A son décès il fut dressé un état authentique des revenus de sa terre d'Eyragues lesquels montent à la somme de 18.579 l. ; de ce total pour avoir le rendement net des redevances seigneuriales, il faut défalquer la moitié représentant le fermage de ses biens personnels.

En 1789 le montant des fonds prélevés sur le pays peut se décomposer comme suit : dîme ecclésiastique 8.308 l. ; droits seigneuriaux 9.500 l. ; impôts 19.440 soit 37.248 l.

Étienne Joachim embrassa l'état militaire et fut nommé le 28-3-1764 sous lieutenant au Corps des Grenadiers de France. Marié à Marie Moreau des Iles (St Domingue) il en eut une fille et un fils : Charles Appollon-Théophile. Le père et le fils émigrèrent à la Révolution. La marquise et sa fille incarcérées et condamnées à mort furent sauvées grâce à la complaisance d'un commissaire de la Convention appelé Moreau comme elles. A la Restauration Étienne-Joachim fut nommé Maréchal de camp. Charles-Appollon, compromis dans les associations des compagnies de Jéhu, se sauva en Italie où il offrit ses services à Masséna. Il entra en France en 1803 et épousa Marie de Guyon de Montigny, qui lui donna un fils, Théophile, et une fille Lucile. Il poursuivit sa carrière dans l'armée en qualité d'ordonnance du maréchal Berthier, fit la campagne de Russie. Aide de Camp du général Bachelu, il assista au combat des Quatre-Bras et fut grièvement blessé à Waterloo. Opérant en Espagne sous les ordres du maréchal Moncey, il périt au combat de Llado, le 15 septembre 1823, de deux balles en pleine poitrine.

Son fils Théophile suivit la carrière diplomatique et la lecture de ses Mémoires nous le montre ambassa-

deur au Danemark, à Carlsruhe, St-Pétersbourg, Constantinople (1).

En 1851 refusant de servir Napoléon III il se retira à Falaise dans les domaines de sa femme Augustine, Marie Morell. D'elle il eut deux filles et deux garçons : Théophile Robert, capitaine des hussards, décédé à Nancy et Charles-Étienne, décédé à Falaise (1940) sans postérité mâle.

Armes des de Bionneau. D'azur à la fasce d'or chargée de deux croissants de gueules, accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'un cul d'argent.

Marquis, J'avais demandé à M. Étienne de Bionneau communication des lettres royaux lui conférant le titre de marquis ; il me répondit n'en pas avoir. Son aïeul ne les présenta pas non plus à la commission de l'Assemblée Législative chargée d'établir une copie officielle des titres de noblesse. La cour royale de Provence les ignore, également, d'où l'on peut conclure à l'usurpation et le cas n'était pas rare au XVIII^e siècle.

RAPPORTS DE LA COMMUNAUTÉ AVEC LES SEIGNEURS :

Aucun seigneur n'habita le pays à part les de Bionneau : d'après les états de capitation ceux-ci y demeurèrent de 1665 à 1748. Leurs rapports avec la communauté furent assez cordiaux. Une messe était chantée chaque année pour le repos des âmes de cette famille. Les de Bionneau s'employèrent de leur mieux, dans la mesure du possible, à atténuer les misères du pays. Mais ils étaient exigeants ils établissaient des censes trop lourdes, s'arrogeaient le droit d'user des eaux à leur gré, ne voulaient pas qu'on touchât aux rues sans leur permission etc.. aussi se plaignaient-ils de l'indifférence des élus : le conseil omit de leur faire connaître les tenues du conseil, le programme des réjouissances, les travaux de voirie, les criées des enchères etc. Mais des cas plus graves amenèrent plus de tension sans sortir cependant des bornes de la courtoisie, ce furent les affaires des eaux, des fours banaux, des garennes, des tailles et compensations. Nous résumons ici cette dernière.

(1) 2. Trolange-Falaise 1876.

Le clergé et les nobles possédant fiefs jouissaient de la franchise des tailles, mais le peuple qui payait les impôts ne voulait pas que ce privilège s'étendit indéfiniment sur les biens rôturiers acquis successivement par ces deux ordres. Pour couper court aux plaintes du tiers-état François 1^{er} ordonna, le 15 xbre 1556, que les terres détenues jusqu'à cette date seraient exonérées, quant aux autres, achetées postérieurement aux paysans, elles resteraient inscrites au cadastre sans dégrèvement. Les Seigneurs d'Eyragues, comme les autres, améliorèrent peu à peu leur domaine en se saisissant des bonnes parcelles par droit de prélation, en même temps ils vendaient celles de faible rapport et ils prétendaient prouver que les biens nobles aliénés compensaient les lots de valeur acquis et que l'impôt soustrait aux uns était réversible sur les autres. Le conseil ne pouvait accepter ce raisonnement, il perdait au transfert, à surface égale une terre de 1000 l. payait plus qu'une autre de 200. Un long procès naquit à ce propos et dura 1671 à 1772, soit cent ans. Rapports, enquêtes, expertises, jugements, remplissent quatre volumineuses liasses F F 15. 16. 17 à 18. Un accord transcrit sur velin termina enfin le différend et le seigneur accepta de verser au trésorier 2132 l. Dans l'intervalle on avait établi un nouveau cadastre et toutes les terres, hormis celles restant nobles, y furent inscrites. En 1784, Etienne Joachim de Bionneau paie 180l. pour ses biens rôturiers. Les biens nobles étaient afflorinés 8 florins. Le florin cadastral représentait 500 livres de revenus.

ÉTAT SOMMAIRE D'EYRAGUES EN 1790. — Réponses à un questionnaire de l'administration du district de Tarascon.

Population : 2.400 habitants.

Feux : Cadastre composé de 9 feux $3/4$ répartis sur un territoire d'environ 2500 salmées dont la plus grande partie est en vignobles, oliviers, terres légères de peu de produit.

Taxes : Le nombre des individus majeurs ne payant aucune taxe (impôt) est de 12 à 15.

Journées : Ceux qui ne paient qu'une ou deux journées est d'environ 80 à 85 (1 à 2 f. d'impôt).

Mendiants : Aucun de valide ; seuls les 12 vieillards susmentionnés se livrent à la mendicité car leur âge ou infirmités les empêchent de tout travail. Les familles pauvres sont nombreuses et leurs enfants vivent un peu comme ils peuvent, aux soins de la Providence.

Travail : Canton d'une seule commune, n'a d'autre atelier que celui de l'agriculture et d'autres revenus que ceux fournis par le chanvre, la laine, les cocons, qui donnent aux habitants une occupation suffisante.

Hôpital : Malades soignés 50 à 60 par an.

Fonds de charité : 8200 l. au denier 25 - 328 l.

Vœux : Pour augmenter la population et les ressources du pays, il serait à désirer que le canal de Boisge-lin (Alpines) fût continué avec activité. Pour fixer nos vieillards vagabonds on pourrait faire à l'hôpital une annexe d'habitations à bon marché.

Archives des B.-du.-R. BB. 1354 f^o 1136.

Voici dans cet ordre d'idées une curiosité du vieux temps. Louis XIV.

La Communauté devait au roi un fouage annuel de 16 l. par feu comme droit de subside de vin ce qui, à cette époque, à raison de 3 feux $1/2$, représentait 56 l.

Le 27 septembre 1649, François Dournel, secrétaire de la Chambre du roi, offrit, après adjudication et par contrat, de payer en une fois 16 années d'impôt soit 896 l. moyennant quoi ses terres rôturières, présentes et futures, jusqu'à concurrence de 360 florins cadastraux, furent ennoblies et affranchies de la taille et le subside radié des charges.

Si le roi et le bailleur de fonds avaient profité à l'opération, la Communauté n'y trouvait pas le sien. En effet, en supposant 11. 25 l'impôt moyen par florin cadastral et 360 florins l'avoir imposable, ledit Dournel récupérait son avance en moins de deux ans et devenait privilégié pour l'avenir, mais le 1^{er} consul, afin de recouvrer les 394 l. qui échappaient à sa caisse ; était obligé de charger de quelques sols toutes les côtes restants, et cela à chaque vote de budget.

(1) Le cadastre, à cette date, était composé de 8.138 fl. valant chacun 25 livres.

PÉRIODE DE LA RÉVOLUTION. — Election des députés aux États généraux. D'après les ordres de Necker les États généraux furent convoqués à Versailles pour le 5 Mai 1789. Plus de 1100 députés devaient s'y trouver réunis, le nombre de députés du tiers-état égalant ceux du clergé et de la noblesse réunis. Il fallut procéder aux élections. Le 22 mars, un conseil général d'environ 200 hommes se tint dans la Chapelle des Pénitents blancs à l'effet de désigner les délégués qui devaient se rendre à la sénéchaussée d'Arles pour y choisir à leur tour les députés. Le vote désigna Antoine Aubert, Michel Abelly, Julien Réginel, Denis Marteau, qui furent déclarés « porteurs et défenseurs des doléances de la Communauté M. de Servan et Péliissier de St-Rémy obtinrent la majorité des suffrages. Honoraires 614 livres.

LA GRANDE PEUR. — 30 Juillet à 5 h. du matin tenue extraordinaire du conseil. M. de Valori, seigneur de Châteaurenard et M. Grimaud Juge de Noves, signalent par lettres, l'existence de brigands qui opèrent dans le voisinage. Il faudra se tenir sur la défensive et s'entr'aider réciproquement. A cet effet on retire des archives les 25 fusils qui composaient tout l'armement de la Municipalité, un exprès est envoyé en Avignon chercher des munitions ; une garde bourgeoise est organisée. Malgré l'appel rassurant de M. de Caraman, Gouverneur de la Provence, une folle terreur tint quelques jours le pays dans l'angoisse. Ce fut la Grande peur.

4 AOÛT. — Par contre l'évènement du 4 Août produisit une explosion de joie marquée par le chant du Te Deum, des illuminations et le vote d'armoiries nouvelles concrétisant « l'ère de régénération ». Une collecte pour le don patriotique rapporta 6201 l. 15 sols.

ÉLECTIONS. — Le 14 février 1790, on procéda à l'organisation de la nouvelle municipalité à laquelle prirent part tous les propriétaires et ceux qui gagnaient au moins vingt sols par jour. La réunion se tint dans la chapelle des Pénitents blancs. L'unanimité des

voix se fit sur le nom de Jean, Joseph Aubert. Le lendemain furent choisis comme conseillers : Julien Réginel, Pierre Bouchet dit Bernard, Roux, Curé ; Claude Laugier ; Jacques Roudier ; Mathieu Duffaux ; Pierre Fabre ; François Gilles ; Antoine Expilly ; Honoré Lacanaud ; Etienne Tertian ; Gibert Duffaux ; Joseph Deychamps ; Antoine Andrieux et Bouchet Pierre.

14 JUILLET 1790. — L'autel est dressé sur la Place de l'Eglise et la messe, dite en plein air, est suivie du renouvellement du serment de fidélité des militaires.

CANTON. — La commune étant classée comme canton choisit en qualité de Juge de paix Louis, Gleyze Crivelly, magistrat de l'ancienne juridiction. Quelques années après, au grand mécontentement de la population, le pays fut rattaché au canton d'Orgon et ne devint du ressort de Châteaurenard qu'en 1825.

REPRÉSAILLES CONTRE LE SEIGNEUR. — Par acte extra-judiciaire, le marquis fut sommé de se présenter au prétoire du juge de paix afin d'y répondre de ses usurpations. Il ne vint pas et dédaigna même de se disculper par écrit. Ce que voyant quelques habitants exaltés se portèrent vers le château et, en peu de temps, toutes les portes, le mur de clôture tombèrent sous leurs coups. Le sieur Bérard, agent du Seigneur, pris de terreur, vint en larmes se mettre sous la protection du Maire qui le rassura tout d'abord d'aucune vengeance à son égard, puis le fit conduire en Avignon escorté par des hommes de la milice. Rien ne fut pris dans la maison mais on chercha en vain un prétendu souterrain plein d'armes qui devait communiquer avec l'église 2-2-1791.

L'année suivante le comité des Sans Culottes jeta à terre un moulin adossé au pont de la Roubine, route de Graveson, construit en 1757, malgré les protestations des voisins que les eaux hautes gênaient, ce dont M. de Bionneau ne tenait aucun compte.

En 1792 le pays manquant de bois, certains ci-

toyens, peu scrupuleux, allèrent s'approvisionner au bois de la Gardy, alors assez étendu, environ 10 salmés (7 ha) d'autres, nombreux, les imitèrent, causant à la propriété de graves dommages. Le Maire impuisant, demanda de la troupe au district qui envoya 50 hommes et un commissaire afin d'expertiser les pertes subies. Nos délibérations ne mentionnent pas évidemment tous les mouvements qui se produisirent en cette période, mais il fut créé à Tarascon une armée de 1200 hommes avec ordre d'aller sur réquisition à Eyragues, Saint-Rémy, Graveson etc. d'où l'on conclut que ces communes tenaient l'autorité en éveil.

VENTE DES BIENS NATIONAUX. — Une trentaine de propriétaires ayant émigré, leurs biens, sur l'ordre de la Convention, furent mis en vente. La liste en est fournie dans l'ouvrage de Paul Moulin tome II. Ceux du Seigneur s'élevèrent à la somme de 124 350 l. Dans la suite, avec un gouvernement plus modéré, on effectua d'importantes restitutions : de Bionneau 120.000 l. Aubert, Joseph, Antoine 60.000 l. Fabre Étienne 20.000 l. Réginel Julien 60.000 l., 27 autres pour des valeurs de 1000 à 7000 livres .

DESTRUCTION DES PAPIERS FÉODAUX. — Le Société Populaire retira des archives et du greffe tous les papiers concernant les droits féodaux, elle alla en Avignon dans l'hôtel du Marquis (Hôtel Crillon) soustraire toutes les pièces relatives au même sujet. La nouvelle de la reprise de « l'Infâme Toulon » fournit l'occasion pour les jeter dans un feu de joie. Acte à peine explicable à cette époque et que nous réprouvons aujourd'hui en raison des précieux documents livrés aux flammes. 25-11-93.

L'église fut pillée et le maître-autel fort endommagé.

VICTIMES DE LA CONVENTION. — En 1794 il y a environ 140 détenus à Tarascon.

Joseph Denis, Antoine Gilles, maire provisoire d'Eyragues, « A fait marcher ses concitoyens contre les armées de la République, il a prêté ostensiblement le serment de méconnaître la Convention » Condamné

à mort à Marseille le 25 germinal an II et guillotiné le lendemain. (1). Charles-Benoît, Roux, Curé d'Eyragues, assermenté, élu Evêque constitutionnel des B.-du-R. , Métropolitain des Côtes de la Méditerranée adhéra au parti Girondin, officia en place d'Aix pour les victimes de la Convention, Condamné à mort et guillotiné le 5 avril 1794. (2)

RÉACTION THERMIDORIENNE. — Escalier Bonnet, mort à Tarascon après trois mois de détention. Lacanaud Sébastien, Grégoire Michel, assassinés dans les prisons de Tarascon. Durand Claude, ramené d'Arles par 8 hommes, assassiné à Eyragues (3)

ANDRÉ MOUCHET. — Les délibérations concernant les années 1794 à 1800 n'existent plus. Quelques mains courantes ont seules échappé à la destruction. C'est par elles que nous apprenons l'assassinat du citoyen-maire André Mouchet, nommé en sa charge par le Préfet le 10 prairial an VIII et tiré chez lui le soir du 14 germinal an (1801) au moment où, paraît-il, il caressait une de ses filles assise sur ses genoux. Les auteurs de ce crime seraient des gens d'Eygalières, anciens affiliés des compagnies de Jéhu, soudoyés par des royalistes d'Eyragues (4). Ce fut une vengeance politique car Mouchet et son ami Jean Dijon avaient été en 1793-94, commissaires du Comité du Salut public et, comme tels, chargés de dénoncer les suspects, de dresser l'inventaire des biens des émigrés, de procéder à leur vente. Dijon, effrayé, se sauva à Valence, y vécut sous un nom d'emprunt, et ne reparut qu'à la chute de l'Empire 1815. (5)

(1) Procès-verbal communiqué par M. le Docteur Gilles, à St-Henry.

(2) Procès-verbal com. par M. Busquet, archiviste des B.-du-R.

(3) Bibl. d'Avignon. Manuscrit 3.151.

(4) Détails fournis par M. Bouchet Victor, cafetier, apparenté aux Mouchet.

(5) Détails fournis par M. Dijon François, ancien garde, époux Larose.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — De temps immémorial, disent les anciens règlements, la Communauté a l'avantage de s'administrer elle-même, par son conseil général et son consul privé. Les premiers magistrats s'appellent syndics, consuls sous François 1^{er}, puis maires en 1790. Le conseil privé est constitué par élection. Nul ne peut, parmi les personnes éligibles, refuser un mandat. L'élu est responsable de ses actes. Les élus se renouvellent tous les ans. Le règlement municipal est une sorte de petite constitution où tout est prévu : durée du mandat, forme des élections, pouvoirs des consuls, conditions d'éligibilité, etc... On ne peut le toucher sans l'autorisation du pouvoir central responsable de l'ordre : modifications en 1580 sous le comte de Sault, en 1623, par devant M. de Perrier, conseiller à la Cour des Comptes. A l'application ce dernier texte révèle de nouveaux inconvénients. Par exemple les consuls et conseillers du 1^{er} rang, doivent avoir 1.000 livres au cadastre et ceux du 2^{me}, 300, ce qui fait se perpétuer à la direction de la Communauté, les mêmes familles en l'espèce, celles des Fabre et des Mollard, ou de leur proche parenté. Une nouvelle révision a lieu en 1663, en présence du conseil général et sous la présidence de M. de Dons, Seigneur de Ventabren, délégué de la Cour. (21 mars). D'après le dispositif adopté, la Communauté est administrée par un conseil, composé de deux consuls et de 12 conseillers. Le 1^{er} Consul et les Conseillers du 1^{er} rang : bourgeois, marchands, notaires, apothicaires, chirurgiens, doivent avoir 20 florins au cadastre (500 livres). Le second consul et les six autres conseillers, sont du second rang : ménagers, artisans, revendeurs, travailleurs ; doivent avoir 10 florins au cadastre (250 livres). De plus, tous les chefs de maison possédant 30 florins, peuvent entrer et assister au conseil avec voix délibérative. Tous les ans, le 25 avril, les deux consuls sortent de leur charge ainsi que 4 des 6 conseillers de chaque rang ; sur ces 8 conseillers, deux seulement sont rééligibles, un de chaque rang, etc. A partir du 1^{er} jan-

vier 1731, les élections ont lieu pendant ce jour, par toute la France. (1).

Dans les circonstances solennelles, les consuls portaient le chaperon, sorte de mantelet de couleur rouge comme celui de Tarascon (2).

Le choix du trésorier ou receveur municipal était délicat ; il demandait du titulaire, une certaine instruction et surtout une grande probité. Ce trésorier établissait les rôles des impositions, les encaissait à domicile, délivrait les quittances, contraignait les retardataires par l'intermédiaire du sergent royal (huissier local) payait les mandats communaux et répondait sur ses biens de l'argent qui pouvait manquer, à la reddition des comptes. La place était donnée aux enchères au moins offrant : 500 à 600 livres.

DÉCRET DU 9 MAI 1800. — Ce décret, en donnant aux Préfets, le droit de nommer les maires et les adjoints des villes de moins de 5.000 habitants, porte un coup mortel aux libertés communales. Par ordonnance du roi du 16-2-1816, les maires et adjoints, nommés par M. le Préfet, doivent être renouvelés tous les cinq ans. Sous Louis-Philippe (21-3-1831) le Préfet nomme les Maires et les adjoints pour trois ans, les conseillers sont élus pour 6 ans. (Suffrages restreints ou censitaires). Sous Napoléon, M. le Préfet nomme maire et adjoints. La Loi du 12-8-1876, rétablit dans les petites communes, les élections normales sans ingérence du pouvoir central. Suffrage universel.

BUDGETS. — 13 mai 1787. Le Sieur Augustin Bouveyron, maire premier consul, expose qu'il a fait dresser l'état des charges de la Communauté lequel monte à 20.789 livres, savoir :

(1) Arch. Comles A. A. 2.

(2) C. C. 222. — B. B. 13, p. 219. Prix en 1764, 100 f. chacun.

Imposition courante des deniers du
roi, à raison de 917 livres par feu et
pour 9 feux $3\frac{1}{4}$ 8 940 l. 15 s.
Province, viguerie, communauté, dé-
tails supprimés ici 11 848 l. 5

20 789 l. 0

Revenus. Ferme du piquet
(droit d'octroi sur les fa-
rines du four communal) 295 l.
Pensions, legs au denier
vingt 5 % 122 l. 6 s.
Rêve de la viande. (Petite
taxe d'abattoir) 66 l.
Arrérages dus 409 l. 4

892 l. 10

Les dépenses excédant les recettes de 19 896 l. 10
il est nécessaire de faire une imposition suffisante,
laquelle sera de 38 livres pour chacune des 450 dont
le cadastre est composé. Il y a un report de l'exer-
cice précédent sous-entendu.

Le Sieur Abelly, trésorier, remet ses comptes le
3-4-1788, aux auditeurs : Charles Cambe, notaire ;
Julien Réginel, Etienne Beaumont. Ceux-ci, après
examen, le déchargent de 15.111 livres 10 sols 2 de-
niers et le déclarent reliquataire de 2.607 livres
12 sols 16 deniers. (1).

Après la constitution de 1832, les impôts sont
prélevés sur le revenu du bien foncier bâti et non
bâti. Les Chambres votent le budget de l'État,
le Conseil général, celui du département, le Conseil
municipal établit le sien. Le contrôleur répartit
les charges respectives dans les trois colonnes du
rôle et le percepteur devient receveur municipal.

1820 : 4.622 fr. — 1841 : 13.589 fr. — 1860 : 17.518 fr.
1880 : 19.751 fr. — 1900 : 15.863 fr. — 1911 : 25.411 fr.
1929 : 176.406 fr. — 1931 : 203.309 fr. — 1941 :
293.682 fr. — 1948 : 4.591.442 fr.

DETTES. — Un mémoire, présenté en 1632, par
Charles Gilles, fermier de la taille, (trésorier) nous

(1) Arch. Comles B. B. 28.

apprend qu'à cette date, la Communauté doit
75.000 livres ; (1) en 1679, les intérêts à payer sont
de 3521 livres (2). Ces dettes, comme il a été dit
précédemment, provenait de la pauvreté des habi-
tants, (côtes irrécouvrables) du passage des troupes,
etc. La Communauté dut abandonner peu à peu,
au profit des créanciers, les terres « gastes » qu'elle
possédait ; ainsi en 1641, M. de Doms, marquis de
Pierrefeu, s'appropriâ pour 18.980 livres de fonds
communaux. (3).

Par ordre de l'Intendant Lebret, on établit, en 1718,
un état des dettes présenté par M. de Bionneau. Tous
les emprunts non reconnus par une pièce officielle :
acte notarié, délibération, reconnaissance du pouvoir
central, furent impitoyablement éliminés. Le col-
lacionnement définitif arrêta le compte à 71.865 li-
vres (cc 253) et comme suit, les dépenses ordinaires :

Au juge, pour assister aux enchères (taille, boucherie, jaugeage, etc.) ...	12 l.
Auditeurs des comptes	100 l.
Gages du greffier (notaire, secrétaire de mairie)	75 l.
Capitaine de la ville	18 l.
Fête de Saint-Maxime. (Achat d'objets à gagner	20 l.
Aux consuls, 1er : 15 l. ; 2me : 12 l.	27 l.
Au sonneur des cloches	6 l.
Pour remonter l'horloge	36 l.
Au valet de ville : 12 l. ; habit : 20 l. ...	32 l.
Au Curé, pour la procession du Vœu ...	6 l.
Flambeaux à porter à la procession ...	15 l.
Cense féodale (certains droits seigneu- riaux réduits à	3 l. 4 s.
Au régent des écoles	100 l.
Divers. Dépenses imprévues	600 l.

1 050 l. 4 s.

(1) C. C. 74.

(2) C. C. 250.

(3) F. F. 33.

Inutile de dire que la plupart de ces articles furent majorés dans la suite. En 1733, la dette est amortie.

La Commune devait, en 1807, pour emprunts contractés au début de la Révolution, une somme assez importante. Parmi les créanciers, se trouvaient les hoirs Cartier et Pin, trésoriers de la province aux années 1789-90. Pour des raisons assez vaines, le règlement en était toujours différé. Par ordre du Préfet (1845), et sur sa médiation, la somme arrêtée à 6.236 fr. fut enfin versée. On vendit à cet effet, l'ancienne boucherie (portail du Moulin) et le vieux local de l'école de filles. (Impasse Andrieux François, Maison Duffaux).

HOPITAL. — La commune avait un hôpital d'origine très ancienne, nous dit la Statistique des B.-duR., dont les dotations étaient pauvres, mais l'administration qui se composait des Curés, des magistrats, y suppléait par de sévères économies et d'abondantes aumônes.

D'une inspection effectuée en 1687, il appert qu'à cette date l'établissement comprenait quatre petites chambres de plain-pied : l'une occupée par le fossoyeur, deux meublées de deux lits, le 4me servant de bûcher, Bourgade, Route de Graveson. En 1757 l'Archevêque d'Avignon, en tournée pastorale, trouva le bâtiment si délabré, qu'il en ordonna la reconstruction. (G. G. 43 et II 6), laquelle, après quêtes, eut lieu en 1772.

Situation en 1812. Reliquat 1811.....	1049 fr. 40
Recettes	1025 fr. 55
	<hr/>
	2074 fr. 95
Dépenses	101 fr. 75
	<hr/>
Recette ordinaire : 554 fr. 70	1973 fr. 20

Cette ressource annuelle provenait une grande partie d'un legs de 5.200 livres, laissé entre les mains de son confesseur, au détriment de sa famille, par Catherine Laget, vers 1750, dans le but de fournir du blé aux indigents, (Grenier fromentaire). La som-

me fut placée chez M. le Marquis de Malijac d'Avignon au 4 %, à 208 livres. Dans la suite, le débiteur omit de payer les intérêts et, après rappel d'arrérages, il dût verser 3.000 livres qui, placés au même taux, rapportèrent 120 livres, soit en tout 328 livres. Le capital entier passa ensuite dans la famille Billoty.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — L'hôpital devint Bureau de bienfaisance par Ordonnance de Louis-Philippe, du 19 juillet 1837. Les hoirs Billoty ne reconnaissant pas cette personne civile, refusèrent de servir les intérêts. Le conseil d'administration, ne pouvant se tenir pour battu, se pourvut en justice. M. de Barbentane, chargé d'aplanir les difficultés, proposa un accord de remboursement de 5.000 fr. qui fut accepté par les deux parties (2me registre) 1844.

Situation en 1858. Rentes sur l'Etat ...	564 fr.
Sur particuliers ...	68 fr. 25
Loger de l'hôpital ...	200 fr.
	<hr/>
	832 fr. 25
Dépenses. Frais de gestion ...	140 fr.
Aliments.....	400 fr.
Vêtements	40 fr.
Argent	244 fr. 25
	<hr/>
	824 fr. 25
Personnes secourues à domicile	23 fr.
	<hr/>
	8 fr. 00

En 1862, le Bureau de bienfaisance vendit à la Commune, le vieil hôpital, qu'il lui louait d'ailleurs depuis 1837, comme local de l'école de filles. De cette vente fixée à 6.000 fr., 2.000 furent payés comptant et les autres convertis en rente à 5 %.

Situation en 1911. Rente sur l'Etat	961 fr.
Sur particuliers	4 fr. 50
Situation en 1911. Rente sur l'Etat	961 fr.
Sur particuliers	4 fr. 50
Commune	200 fr.
	<hr/>

Situation en 1921: 2.991 f. en 1941: 7.200 f. 1165 fr. 50
en 1948 : 13.386 fr.

Ce bâtiment, après la construction de la nouvelle école de filles, a été vendu à M. Berton Pierre, laitier, pour 30.000 fr. (1936).

PROCES DES EAUX. — Le Réal . note p. 129.

Le Réal est un canal d'une douzaine de kilomètres ; il a sa prise dans l'Anguillon, territoire de Noves arrose Châteaurenard, Eyragues et va se jeter dans la Roubine en aval du moulin de Labeau. On ignore les titres justifiant sa date d'origine. Les Seigneurs de Châteaurenard réquerant contre Eyragues disaient que c'était un cours d'eau naturel dérivé de la Durance ; les mémoires présentés par la Communauté établissaient au contraire qu'il avait été creusé à frais communs par les habitants des deux lieux. Il existait toutefois à la fin du 12^e siècle car, dit une pièce du dossier, si des moulins se trouvaient à Eyragues en 1191, c'est que le Réal les faisait tourner. Il était en premier lieu amorcé à la Durance, (Rialis Duranciae) (1) mais vers la fin du 13^e siècle, après le morcellement et le dessèchement de La Palud royale, le débit de l'Anguillon ayant augmenté, les usagers eurent l'heureuse idée de prendre dans ce drain collecteur, une eau claire, de volume constant, ne charriant avec elle ni sable, ni cailloux. Une transaction du 8 mai 1315 (2) reconnut ce droit de dérivation, incontesté dans la suite, moyennant 50 livres à donner par an à l'Evêque d'Avignon, seigneur de Noves, par chacun des ayants-droit. Par accords postérieurs la censive fut ramenée à 4 émines de blé par moulin et des reconnaissances prouvent que ceux de Fabre et de Conil (Moulin de la Porte) y étaient soumis encore en 1613. Mais les auteurs de la transaction de 1315 signèrent-ils comme délégués des Seigneurs, comme propriétaires ou simplement comme procureurs des communautés ? Questions de chicane souvent débattues dans les procès. Les sus-dites censes établissaient un droit de co-proprieté en faveur des moulins mais les commu-

(1) Arch. des B. B. 1023. Cités en 1228. Moulin de Carrière de la Roque. B. 1204, F^o 142, année 1469. Arch. de Vaucluse, 1^{er} juin 1327. G. St Agricol, 21.

(2) Arch. Comles I. I. 6.

nes conservaient le leur, c'étaient elles qui achetaient les terres pour modifier, le cas échéant, le cours du canal (Roucas taillot) elles qui touchaient à la prise, qui payaient en partie les frais de repurgement ; aux devoirs correspondaient des droits évidents. Aussi par acte du 14 xbre 1470 l'entretien du canal fut réglé proportionnellement à l'affouagement des Communautés Châteaurenard 13 feux, Eyragues 2 feux $\frac{1}{2}$ (1)

Dans le courant des 15^e et 16^e siècles les Communautés appartenirent aux mêmes seigneurs. Ceux-ci par de sages règlements, firent leur possible afin de maintenir la paix entre leurs vassaux.

Celui du comte de Sault, conservé dans nos archives, dit : « Qu'aucune personne ne se présume faire, ni faire rebouter au Réal de ce lieu (Châteaurenard) et moins lever l'eau, ni icelle divertir de son cours excepté le jour de samedi midi jusqu'au dimanche midi, jour à ces fins ordonné et aussi n'ouvrir les éyguiers le long du Réal aux autres jours sous peines de 25 livres d'amende chaque fois (2) ».

Malgré cela les eaux arrivaient insuffisantes. La Communauté inférieure alléguant un vain droit de priorité commettait des abus excessifs si bien qu'un commissaire du Parlement d'Aix, M. de Barrême, vint expertiser les lieux et, par sentence arbitrale de 1599, condamna Châteaurenard à démolir les constructions arrêtant le cours des eaux et à payer 1000 livres. à nos consuls. Le même conseiller apparaît encore dans la suite, puis ce sont le conseiller de Valabre, le juge de St-Rémy, le conseiller de La Tour d'Aigues, M. Pistoye de Maillane qui, pendant le 18^e siècle, rendent des jugements au préjudice de Châteaurenard. Toutes ces amendes n'arrêtaient pas les déprédations et il ne pouvait guère en être autrement le peuple volait les eaux.

Le 11 août 1695 les deux Communautés se réunirent en conférence. Il fut décidé que Châteaurenard aurait la faculté d'arroser depuis le vendredi midi jusqu'au dimanche midi. La communauté d'Eyragues fut dé-

(1) Autre accord à ce sujet, de 1745, frais payés par moitié. Voir délib. du 3-11-1929.

(2) Arch. Comles. A. A. 2, année 1586.

clarée partie légitime pour poursuivre les contraventions ; elle usa de son droit d'assignation, mais les gaspillages continuaient. Une expertise de 1779 estime à 4078 livres le montant des pertes imputables à la pénurie des eaux ; en 1781 c'est la somme de 7595 livres que Châteaurenard remet à notre trésorier pour amendes successives et dont la moitié est baillée au Seigneur comme partie intéressée.

Au cours de ces interminables procès, surtout au 18e siècle, les Seigneurs interviennent parfois en qualité de soutiens de leurs vassaux respectifs, en d'autres circonstances le litige est seulement entr'eux à cause des moulins rôturiers qu'ils détiennent, en troisième lieu leur autorité s'exerce au détriment de leur propre Communauté. Comme les pièces fournies par les parties sont les mêmes et que seules les interprétations diffèrent, les débats ne finissent point et vont jusqu'en cour royale à Paris laquelle statue seulement en conciliation.

Les droits de notre Communauté quant à l'usage des eaux étaient donc reconnus. En 1674, par accord conclu entr'elle et le Seigneur, il fut convenu que les riverains du canal en auraient la libre disposition 30 heures par semaine. Cependant M. de Bionneau qui détenait les moulins de la Porte et du Vas et la plupart des terres longeant le Réal crut pouvoir à son gré en régler l'emploi. Revenant sur une sentence de 1703 et faisant face à de nouvelles plaintes, la Cour d'Aix se prononça définitivement le 19 février 1732.

Voici les dispositions essentielles de ce jugement : les 30 heures d'arrosage commenceront le jeudi à 6 h. du matin et finiront le vendredi à midi. L'eau appartiendra aux propriétés situées en amont et en aval du moulin de Fabre suivant distribution qui sera faite par la Communauté. Pendant les autres jours les eaux appartiendront au Seigneur et aux moulins. Les propriétaires possédant biens en aval du moulin de la Porte arroseront lincensieusement 6 mois de l'année, excepté le mercredi de chaque semaine, suivent les charges respectives des parties.

Cet arrêt causa la ruine du moulin du Vas, aussi resta-t-il longtemps « discept ». Le marquis acheta

alors celui de Fabre, 1735, vendit le premier à la famille Gilles et en fit construire un nouveau sur la Roubine route de Graveson, 1757.

Par actes de 1929 reçus par Me Mounon, MM. Jules Nourrit, propriétaire du moulin de la Porte et Antoine Gilles, propriétaire du moulin de Fabre, ont vendu à la Commune leurs droits aux eaux moyennant certaines conditions. Vannes du pont St Jean de 1845 du Chemin des Près, 1890.

NOTE SUR LES MOULINS. — Les moulins n'étaient pas banaux. Ceux de la Porte et de Fabre sont cités au 15e siècle. Les de Bionneau achetèrent le 1er, à Mandon Conil en 1638, ils acquirent celui du Vas en 1678. Le moulin de Labeau fut construit vers 1810 et celui de la Poule vers 1850. Tous, hormis celui de Fabre, ont cessé de tourner de 1900 à 1920.

CANAL DES ALPINES. — Le premier projet du canal remonte au début du 17e s. En 1640 la famille du duc de Guise qui avait des domaines à Orgon et à Eygalières, fit en vain de pressantes démarches afin d'obtenir à ce sujet le concours des États de Provence (sorte de conseil général de la province.) Le 13xbre 1772 ceux-ci votèrent enfin un plan de travaux de Malle-mort à Tarascon et fixèrent à 100.000 l. la dépense annuelle qui serait couverte par une augmentation du prix du sel, alors monopole de l'État. L'ingénieur Brun conduisit l'entreprise qui commença l'an d'après et à laquelle beaucoup d'Eyraguais prirent part. Le canal arrivait à Orgon, 1783, et avait coûté 1.250.000 livres ; le tunnel seul en avait absorbé 750.000. L'œuvre fut appelée Canal de Boisgelin du nom de l'Archevêque d'Aix, président des États de Provence.

Sur la demande d'autres Communautés les ouvriers établirent alors une dérivation sur Lamanon abandonnant en partie le projet primitif. Des députés de notre Commune se rendirent à Aix (1789) solliciter la reprise des travaux qui auraient constitué, en cette année de misère, un chantier de Charité. Ce fut en vain. Sous la Restauration (1820) M. le Comte de Villeneuve, préfet des B. du R. reprit les devis sous le nom de canal des Alpines ajoutant au premier la branche occidentale par Eyragues, Châteaurenard et Rognonas.

Les travaux, mis en adjudication, échurent à la Compagnie de Dessèchement (1826) qui les céda ensuite à un sous traitant. C'est alors que M. Isidore Gilles d'Eyragues se présenta avec un apport personnel de 100.000 fr. Il retoucha quelques points au départ d'Orgon et poursuivit le tracé aux conditions stipulées. De 1844 à 1854 l'entreprise passa entre les mains de cinq propriétaires différents ce qui amena des procès dans le règlement des comptes. M. Courtet, le dernier acquéreur, se plaignaient notamment d'avoir à payer des expropriations, alors que ses prédécesseurs avaient avancé des fonds pour cela.

Quoi qu'il en soit M. Gilles mena sa tâche à bonne fin, assez lentement toutefois en raison de difficultés pécuniaires. En 1849 les eaux arrivèrent à Eygalières et en mars 1853 à Eyragues.

Leur volume insuffisant ne permit pas d'arroser le territoire de Chateaurenard. On fit au Mas de l'Espinet une voie d'évacuation vers le Réal, malgré les vives protestations du Syndicat des Vidanges à cause de la vase qui se déposait dans la Roubine. Un long procès s'en suivit. Il fut solutionné en 1911 par une transaction en vertu de laquelle la Compagnie solda le passé par un versement de 50.000 fr. ; elle fut en outre inscrite au rôle de syndicat pour une quote-part de 2084 fr.

Actuellement les rapports avec la Compagnie sont régis par les lois et décrets de 1902. Le Bureau est à Saint-Rémy. Les eaux sont disponibles du 25 mars au 25 octobre.

1910. Surface arrosée 225 hectares. Recette 7914 fr.25

HOTEL DE VILLE. — La commune n'avait pas d'hôtel de ville dans le très ancien temps et les réunions du conseil se tenaient dans différentes maisons du lieu dont on louait une salle. Les locaux sont mentionnés au début même des délibérations : 1627, maison Castellan. — 1634, maison Moyroux. — 1655, maison seigneuriale- 1657, maison Belin. — 1661, maison Claude Achard. — 1676, salle basse de la maison Aubert. Les conseils généraux, dits aussi « parlements » se réunissaient dans l'église ou dans une des chapelles des pénitents.

A cette dernière date Messire Jean-François de Bionneau devait à la Communauté 1800 livres provenant 1° d'une avance de 800 livres destinée à la construction d'un four nouveau dans son « jas », 2° d'une autre avance de 1000 livres consentie afin de l'exempter des gens de guerre. Le remboursement de ces prêts avait été prorogé à maintes reprises ; finalement, le 15 Janvier 1677 le Seigneur pour se libérer « a baillé, cédé, quitté, remis, transporté, désemparé, en la personne de Jean Abeille et Antoine Rouvilloux, consuls, au profit de la Communauté une maison contenant environ quatre dextres (35 m c) de hault en bas et de bas en hault, consistant en la salle basse, la salle haulte, grenier et visette, sur laquelle maison le Seigneur a fait collocation pour la somme de mille sept cent huitante trois livres deux sols, six deniers que lui doit Louis Mollard, bourgeois, laquelle collocation ledit Seigneur a remis originellement audit Abeille tout présentement... située ladite maison dans le lieu au quartier appelé le Fort, confrontant du levant l'église parochiale du présent lieu, rue entre deux, du couchant la maison restante dudit Mollard, du midi cour d'icelle et de bize la rue allant au château, soumise à la majeure directe, domayne et Seigneurie dudit Seigneur, à la censive qu'icelle se trouve faire par les reconnaissances, franche néanmoins à la dite Communauté des arrérages, aydes, impositions et droit de lods. » Quant aux seize livres dix-sept sols et six deniers formant le restant de la dette « le Seigneur les remet présentement au dit Abeille et le pourvoit de l'immeuble aux lieu et place de la Communauté par touchement de main à la manière accoutumée ... Le préacte fait et publié audit Eyragues dans le château et maison Seigneuriale en présence de Jean Aubert et Louis Huet, témoin requis avec ledit Seigneur. Le dit Abeille a dit ne pas savoir signer. » (1)

Cette maison devint, dès son acquisition, hôtel de ville et local accoutumé des réunions. Toutefois l'immeuble laissait à désirer, maintes réparations y furent effectuées dans la suite.

(1) Bertrand, notaire et greffier de la Communauté aux années 1677-79, F^{os} 9 et 10.

Le château du ci-devant Seigneur ayant été réservé dans la vente des biens nationaux, le maire espérait, y grouper tous les services publics : écoles, prisons conciergerie, poids et mesures etc.. Après la libération de Mme la Marquise il fallut déménager. On occupa alors le presbytère vacant (pas de clergé pendant quelques années) mais le Concordat signé le 15 juillet 1801, y ramenant les prêtres, force fut à nos administrateurs de regagner le vieil hôtel.

Le 23 février 1827 le conseil vota l'acquisition d'une maison contigüe sur le Midi appartenant au sieur Mouchet Joseph (1200 f.) ; pour des raisons encore de commodité il acheta en 1842 la maison Perrot Catherine située entre la précédente et le presbytère, toutes deux bien exposées au soleil. Peut-être aurait-on alors commencé les travaux d'aménagement mais l'arrivée des « frères » obligea le Maire à changer d'avis. Il donna aux congréganistes la jouissance de ces logements ainsi que d'une parcelle du jardin après entente avec M. Trévan, curé. On envisagea même la possibilité de transférer là l'école et M. le Marquis céda, à cet effet, une bande de terre qui, par la suite, constitua la place de la Mairie.

L'école neuve ayant été construite (1863) au quartier de l'Arenier les locaux occupés par les religieux devinrent libres. Ils devaient subir une reconstruction complète ; les devis établis par M. Véran, architecte, auraient donné un petit palais à l'exécution, mais les fonds manquaient, il fallut surseoir aux travaux et ce ne fut qu'après la guerre de 1870 que ceux-ci furent entrepris. M. de Réginel réalisa du plan ce que nous connaissons avec passage de l'impasse à la placette. M. Auguste Fouquet modernisa l'immeuble et, par un couloir spécial, réunit le palier à la salle dite du cadastre, 1928. Le manteau de la cheminée, en lourde pierre de taille, transporté sous le préau de l'école de garçon, y sert de puis lors de banquette.

ARCHIVES. — Avant l'acquisition de l'hôtel de ville les archives étaient conservées dans une armoire placée dans la tribune de l'Église et dont les consuls avaient la clé. M. de Fauché (1871) dressa un inventaire complet de nos papiers antérieurs à 1789. Tout

le fonds ancien et récent a été transporté à Marseille, Archives départementales, le 28 Avril 1932. Peu de pièces antérieures au 17e siècle.

CIMETIERE. — Les notables du pays, Seigneurs, prêtres, consuls en exercice etc. étaient inhumés dans les caveaux de l'Église. Le registre B B 7 signale en 1661 la construction de 43 nouvelles tombes dans le sous-sol du bâtiment. Honoré Rey, sergent royal, déclare dans son testament reçu par Me Bertrand, notaire (1689) vouloir être enseveli dans la tombe N° 75 située devant l'autel Saint Marc. Les registres de l'état civil font connaître le lieu de la sépulture : église ou cimetière attenant. Ce cimetière était assez spacieux à l'origine ; des constructions en réduisirent peu à peu la surface.

En exécution d'une ordonnance du roi (1776), il fut transféré hors de l'agglomération, M. le Curé Roux offrit un champ, route des Plaines, à condition que l'ancien devint jardin de la cure. Ce qui fut accepté. Le nouveau fut béni le 23 novembre 1788 (1)

Afin d'éviter aux cortèges un long détour on ouvrit, dans le rempart, un portalet dit ensuite Portail des Morts. Les ouvertures de l'enclos étaient : Portail du moulin, de Portéyguières en fer, barreaux à claire-voie, du Ravelin dit aussi de Tarascon avec pont-levis et corps de garde. Le cimetière fut agrandi en 1849 de 875 m². en 1909 d'autant.

Deux bienfaiteurs du pays : M. Flavien Chandron et sa femme née Dumas firent à leurs frais réparer le mur de clôture et construire le portail actuel (1891)... Leurs initiales C. D. sont gravées sur l'un des piliers

L'ancien jardin, passé à la Commune après la séparation des Églises et de l'État, fut converti en place publique 1910.

LE PRESBYTERE. — Le vieux presbytère mentionné le 10 mars 1650 (B B 6) dans la délibération relative à l'agrandissement de l'église se trouvait sur le prolongement et au levant de la chapelle du Christ. Démoli pendant les travaux, il ne fut pas reconstruit

(1) Arch. Comles G. G. 8.

parce qu'inhabité et tombant en ruines par l'incurie du Chapitre de Saint-Rémy, propriétaire. A cette époque Messire Guillaume Arnaudet, vicaire du lieu, demeurait dans une maison contigue, lui appartenant. Il emprunta 1762 livres à noble Jean de Vento, écuyer de Chateaurenard, en remboursa une partie et convertit le reste en une rente perpétuelle de 54 livres. Son successeur et héritier, Messire Esprit Sève, se dessaisit de l'immeuble dans les mains de noble Louis, Nicolas de Vento, marquis de Pernes. Le clergé n'avait plus de logement. La Communauté et le Chapitre ne voulaient consentir aucun sacrifice à moins d'y être forcés d'autorité. Sur la médiation de l'Intendant Leuret les deux parties passèrent, le 14 mars 1690, une transaction aux termes de laquelle elles achèteraient une maison claustrale dans la proportion d'un tiers à la charge des Chanoines et de deux tiers à celle de la Communauté. Estimant convenable la sus-dite habitation, elles en firent l'acquisition le 6 octobre suivant. Messire Charles Tixier, procureur du Chapitre, et les sieurs Jean Aubert, Etienne Expilly, consuls, versèrent pour leurs corps respectifs 300 et 600 livres, les dites 900 livres représentant la valeur de « la maison, bardat et Pasquier » (1) Quant aux réparations elles furent réparties par fraction comme indiqué ci-dessus.

En 1695 parut un ordre du roi portant que les Communautés seraient obligées de pourvoir au logement du Curé ; dès lors les Chanoines se crurent relevés de leurs obligations et se refusèrent à fournir désormais leur part contributive. Battus à la sénéchaussée d'Arles, ils se rappelèrent devant le Parlement d'Aix qui débouta la Communauté. C'est elle qui, dès lors, eut l'entretien de la cure (2) Nos prêtres l'ont habitée jusqu'en 1900. Cédée au Bureau de Bienfaisance, retirée au clergé, louée à des particuliers, elle fut totalement démolie en 1931.

Le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment donne place à une spacieuse salle de réunion ; le 1er étage comprend le logement du secrétaire de Mairie et celui

(1) Bardat, cour pavée, Pasquier, terrain clôturé.

(2) Arch. Coml. s. D. D. 12. Plans de grands travaux, coût 4.000 l.

d'un garde champêtre. Les pierres inutiles ont servi à charger le sol de la place, en contre-bas de la route : coût : 320.000 fr.

M. le curé est actuellement le locataire de M. Henri de Sembucy, propriétaire de la maison de M. de Réginel.

CAPITAINE DES PORTES — Voici ce qu'on en dit dans la délibération du 25 novembre 1771 : « Le Capitaine des portes était autrefois chargé d'ouvrir et de fermer les portes quand le pays courait danger d'être exposé au pillage. Il n'en est plus ainsi depuis longtemps, cependant l'emploi et le crédit de 18 livres ont été maintenus ce qui paraît inutile, le règlement étant désuet ; les portes tombant de vétusté ne sauraient servir à rien.

Les consuls en détenaient les clés, ils les remettaient, à l'expiration de leur mandat au nouveau capitaine qui, d'ailleurs, ne pouvait en faire usage que sur leur ordre. Le titre était donc purement honorifique ; il permettait seulement au titulaire de prendre place à l'église au banc des consuls et de se mettre à leur droite dans les processions. Quant aux 18 livres le capitaine les employait à payer les quatre tambours et le fifre engagés à l'occasion des « Joies » de Saint-Maxime. (1)

OUVRIERS DE L'ÉGLISE. — Ils étaient nommés à la formation du nouveau conseil, et choisis généralement parmi les membres sortants. Comme la Communauté était chargée, en grande partie, de l'entretien de l'église, les consuls avaient deux clés du trésor. Les ouvriers veillaient à la conservation du matériel, assuraient la propreté du lieu saint, fournissaient aux ministres du culte ce qui était nécessaire au service divin, passaient aux nouveaux curés l'inventaire des biens et meubles et leur remettaient les registres de l'état civil. Par ses marguilliers la Communauté avait l'administration et la police de l'Église ; on ne pouvait y établir ni chapelles, ni bancs, ni tombes, sans son consentement.

(1) La Clé du Portail du Moulin se trouve en Arles, au musée Arlaty.

AUDITEURS DES COMPTES. — Ces agents étaient chargés de contrôler la gestion du trésorier de l'année précédente. Ils prenaient les cahiers du comptable, passaient tous les articles du chargement et du déchargement et, par un mot en marge, acceptaient ou refusaient les dépenses inscrites ou les versements effectués. Cette reddition de comptes était sévère et le trésorier devait fournir les pièces justificatives de ses mandats pour se garantir de tout soupçon, pour suite ou saisie. Le 1er consul était « impugateur » des comptes, il pouvait demander au trésorier communication de ses livres, vérifier sa caisse. Les pièces, une fois acceptées, étaient versées aux archives. Leur lecture offre parfois de curieux détails ; c'est dommage qu'elles ne remontent pas au-delà du 16e siècle.

INSPECTEURS DES POIDS ET MESURES. — En principe ce rôle était dévolu au juge, en fait des agents municipaux assuraient ce service. Le Conseil disposait de la série complète des poids et mesures effectifs, marqués aux armes de la Communauté. Les inspecteurs les prêtaient moyennant une faible redevance, ils contrôlaient celles que détenaient les habitants, les poinçonnaient, signalaient au juge ceux qui en avaient de fausses ou faisaient infliger par le conseil une amende aux coupables en vertu d'un article du règlement qui établissait des peines municipales. Le boucher et le boulanger de la Communauté (four public) étaient surtout l'objet de leur surveillance.

VISITEURS DE LA VIANDE. — Fonction créée le 7 août 1773. « Le sieur Expilly Pierre, est-il dit dans la délibération, s'assurera de la bonne qualité des bêtes abattues, il sera présent quand le boucher les tuera et, une fois dépecées par quartiers, il posera sur chacun d'eux un cachet aux armes de la ville.

Dans le bail de la boucherie du 15 mars 1692 nous lisons ces clauses « le boucher tuera de jour et en public, il enflera les chairs au soufflet et non à la bouche. La viande sera tenue publique sous peine de 15 livres d'amende » Quelques prix : 2 sols 4 deniers la livre de mouton (388 gr.) 1 sol 6 deniers la livre de bœuf,

agneaux, quartiers de derrière 8 sols la livre, la « frixeure », 3 sols.

PORTEURS DE LETTRES. — Service créé en 1740. Du contrat signé en 1786 par Jean Lacanaud il résulte que « ce porteur recevra 40 livres du trésorier pour porter la correspondance de la communauté et de l'hôpital. Aux particuliers il ne pourra demander qu'un sol par lettre ou réponse. Il ira en Avignon les Lundi et vendredi, à Saint-Rémy, les mardi et samedi de chaque semaine » Les piétons allant aux communes voisines touchaient de 10 à 20 sols par pli, suivant la distance.

GARDES DU TERROIR. — 2 à 8, en général un par quartier à l'époque des récoltes. 1608, 4 gardes temporaires. 1768, 3 gardes à 18 livres par mois. cette dernière date, afin de combattre les déprédations des bergers devant lesquelles les gardes s'avouaient impuissants, le Conseil obtint du Parlement d'Aix un arrêt de rigueur portant « que tout bétail, tant gros que menu se trouvant faire du dommage dans les vergers, vignes ou autres propriétés payera un droit de ban (peine municipale) 30 sols par bête à laine, les mules et les juments 6 livres, le berger 12 livres. Les gardes convaincus d'inactivité subiront une retenue sur leurs gages. »

VALET DE VILLE. — Son existence remonte à l'origine même de la Communauté. Il portait les convocations à domicile, publiait à son de trompe les avis des consuls, criait aux enchères, sonnait les cloches, tenait l'église propre. Il était vêtu aux frais de la Communauté, drap de Lodève, gris fer, doublé au collet et aux paraments de Serge violette, les boutons aux armes de la ville, chapeau galonné, brodé d'argent. Délibération du 16 octobre 1746. — C C 191- C C. 202.

JOIES. — Les victoires de nos armées, les traités, étaient marqués autrefois par des réjouissances obligatoires.

1745. B B 19. Etienne Expilly et Jean Bérard tou-

chent 24 livres pour avoir, par 12 fois, joué du fifre et du tambourin et procédé à la formation de 12 feux de joie afin de fêter les succès remportés par nos troupes à l'étranger dans l'année 1744-45 (avril) Succession d'Autriche.

Feu de joie et fête, coût 184 livres 2 sols pour achat de 12 boîtes apportées d'Avignon. 50 livres de poudre, paiement des canonniers, de 5 trompettes, violons, tambour et fifre. Fin de la guerre de sept ans 1763.

14 Juin 1691. 7 livres de poudre, 7 douzaines de lanternes de papier, 160 fagots de bois, 12 barres de saule, 4 tambours, 2 flageolets, collation à ceux qui ont porté les armes et tiré la sus-dite poudre, 8 livres de chandelles et autres frais pour la préparation de feu et de la bravade. Ligue d'Augsbourg.

Pendant la retraite aux flambeaux, faite dans les principales rues de la ville, une vingtaine d'hommes armés des fusils de la Communauté ; chargés de poudre seulement, tiraient en l'air, ajoutant aux cris cette démonstration semi-guerrière, c'était la bravado, aujourd'hui remplacée par les serpentaux, autrement dangereux.

LA GLACIÈRE (1). En 1648 il fut établi une glacière dans le pays et dont le revenu (100 livres), fut attribué au sieur Sabathier d'Aix. La Communauté en fut chargée à son tour et une pièce des comptes (1683) nous fait connaître en quoi consistait l'établissement. En cette année le sieur Jean Expilly prit à sa charge, l'entreprise des glaces.

Il devait, en hiver, lorsqu'il gelait, recueillir de grandes quantités de glace pour en remplir son magasin. Il était tenu ensuite de débiter cette glace du 1er mai au 1 octobre, au prix de trois denier la livre. Les habitants tenaient beaucoup à cette vente, confiants dans l'idée accréditée que la glace devait les préserver de la fièvre.

Le Seigneur acquit ensuite cette glacière et la fit exploiter à son profit. Une pièce de 1791 nous apprend que ce dépôt était situé dans le clos de Valdanguille

(1) C. C. 144. B. B. 32. D. D. 3.

(chemin de Noves) à 150 pas du Portalet. A cette époque un incendie dévora l'établissement.

Cette glacière était creusée sous l'emplacement actuel du café du Progrès. et mesurait environ vingt mètres de long. Précision fournie par M. Achard Marius dit Saint-Jean et M. Aubert Pierre.

POIDS ET MESURES. — Le 1 janvier 1787, le sieur Jean Denis Marteau, 1er consul remit à François Augustin Bouveyron, son successeur les clés dont il est dépositaire savoir : 3 du clocher, 2 du Portail du Moulin, une du grenier des pauvres, 2 du trésor de l'église. Grenier des pauvres : prêts de semences. Le sieur André Gibert, 2e consul, passe à Jacques Roudier, une clé du trésor puis la série des poids et mesures consistant en :

Une eymine	2 dal	146 cl
Une 1/2 eymine	1	073
Une cosse	0	112
Une 1/2 cosse	0	056

Une grosse romaine, une petite avec ses deux coupes, une archimbelle avec sa coupe et son bouillon.

Une canne en cuivre pour mesurer l'huile 81.70

Un pot, un demi pot, un quart de pot d'étain, un barral de bois pour le vin.

Ce pot, est-il dit ailleurs, est la mesure d'Aix 11.20

il en faut 36 au barral ; le pot pèse 3 livres et le barral 108. Les autres mesures sont celles de Tarascon.

Il remet encore 5 poids

2 l.	0 k.	776
1 l.	0 k.	388
1/2 l.		97
1/4 quarteron		48 50
1/8 1/2 quarteron		24 25

Les chiffres indiquant la correspondance avec nos unités métriques sont empruntés à l'ouvrage de M. Tavernier : Usages locaux. Du même ouvrage.

Longueur : toise	I m.	9490
pied	0	3248
pouce	0	0270
ligne	0	0025
canne	I	9726
pan	0	2466
menu	0	0308
Capacité. saumée	I hl.	7169 cl
elle valait 8 eymines		
Poids Gros quintal	40 kg.	751 g.
Petit quintal	38k.	810
once ; 1/2 quarteron		0 024
Surface salmée		70 ares
valait 8 éminées		
éminée		8 a 75
l'éminée valait 100 dextres		
dextre		8 mc 75

La salmée actuelle de blé est comptée pour 10 doubles décalitres au poids moyen de 80 kg. l'hectolitre soit 160 kg.

ÉCOLE DE GARÇONS. — L'instruction était peu développée à Eyragues au 17^e siècle. En examinant les pièces des comptes et les minutes des notaires nous avons pu voir qu'un grand nombre de personnes traçaient seulement une marque en guise de signature. Les délibérations terminent toutes par la formule « ont signé ceux qui ont seu. »

En 1652 la Cour des Comptes repondant à une requête des forains fait connaître qu'ils ne sont pas tenus au paiement du précepteur de la jeunesse. C'était préciser son existence. L'appellation de Petites Escholles paraît souvent dans la suite ; il est possible de remonter ainsi aux solitaires de Port Royal qui en 1643 lancèrent à ce genre d'établissements. Mais nous dit M. Raoul Busquet, archiviste en chef des B. du R. ce n'est pas se hasarder que de leur attribuer une origine beaucoup plus ancienne sous un autre nom. En 1686, l'abbé Boisson touche du trésorier, selon l'usage, 75 l. pour ses gages, nous ignorons où il exerçait. Ce modeste crédit, non homologué, disparut en 1690 lors de la révision des dettes de la Communauté et avec lui l'école. Aussi lors de la tenue du

consul du 6 janvier 1698, le sieur Pierre Castellan, 1^{er} conseil, expose « qu'il y a lieu, selon les ordres du roi et de Mgr l'Archevêque d'Avignon, de rétablir sans plus tarder ce service « tant pour l'éducation que instruction des enfants » Ce qui fut fait, la Communauté disposant d'un local lui appartenant : la salle basse de l'hôtel de ville. Cette pièce n'avait rien de confortable ; elle était peu spacieuse, mal ajourée, sans soleil, ayant à même le sol sa cheminée. Les régents étaient souvent un des vicaires dits secondaires, ou un autre prêtre désigné par l'Archevêque. Les honoraires furent portés à 100 livres par l'Intendant Lebrét 1718. Abbé Deleuze 1701. Abbé Aubert 1710. Abbé Poncis de la Tour 1719. En 1722 Charles Pleindoux, chantre et maître sacristain, se mit à faire école chez lui, à titre personnel et, comme il s'acquittait bien de ses fonctions, le 1^{er} consul lui offrit la place de régent de même que la disposition du local communal. Mais comme il ignorait le latin ses gages furent réduits à 50 livres. Le maître fut vite à même d'enseigner cette langue si bien qu'en 1726 (B B 17) il put faire admettre deux de ses élèves en 5^e au collège d'Avignon « ce qui est notoire » dit la délibération. On lui accorda les 100 livres, à condition qu'il prît les pauvres gratis. Le nombre de ses élèves étant assez élevé on dut lui permettre d'exercer dans la salle consulaire, plus vaste, mieux éclairée, le transfert ne nécessitant d'ailleurs aucun effort : des bancs, des tablettes, un tableau en tôle. Ce digne régent se maintint à son poste jusqu'en 1741, année de sa mort. Mre Nicolas, prêtre des environs, sollicita sa succession. « Arrivé à Eyragues le dit Messire Colas se rendit chez le consul et fut par lui accompagné chez le Vicaire qui ayant eu la bonté de l'examiner, l'aurait trouvé apte à remplir son devoir, comme suite il fut présenté à Monsieur le baron qui l'aurait accepté aussi et enfin fut présenté à l'Assemblée de la Communauté. » Outre les avantages connus, les élus en ajoutèrent des nouveaux. « Les habitants qui enverront leurs enfants aux dites écoles seront tenus de lui donner la nourriture, frais et dépens. Ledit Colas ne pourra exiger des dits enfants : seuvoir : de ceux qui seront au petit livre d'alphabet et au françois, jusqu'à ce qu'ils

écrivent, cinq sols par mois ; lorsqu'ils écriront, dix sols par mois ; quand ils seront à la cheffre, quinze sols par mois et de ceux qui apprendront le latin une livre par mois et ledit Messire Colas ne pourra rien exiger de ceux qui lui fourniront la nourriture. » La délibération ne dit rien du logement. Ces tarifs furent, dans la suite, légèrement augmentés mais toujours par le conseil.

En 1754 deux personnes du pays tiennent les écoles à la satisfaction de la population. MM. Bouchet et Etienne Roudier. Le conseil leur demande en les admettant de « faire réciter pour le moins deux leçons matin et soir à chaque élève. » Mgr Manzi, en tournée pastorale, daigna féliciter ces deux bons serviteurs (II 6). En 1781 les sieurs Bernard et Perrin demandent tous deux l'emploi de maître d'école. M. le Vicaire les fait composer, lire, écrire, s'assure de leurs connaissances en latin et les admet au service de la jeunesse moyennant 150 livres de gages.

La salle basse étant devenue prison pendant la Révolution les instituteurs durent chercher un local ailleurs. En 1816 le sieur Lacanaud exerçait chez lui (Maison Bouchet Paul, Place de l'église et percevait 120 fr. du receveur municipal.

Cependant le maire désirait trouver une pièce susceptible de recevoir deux classes. L'avis du conseil s'arrêta sur la Chapelle des Pénitents blancs désaffectée depuis 1790. Le sieur Bouquerand ouvrit l'établissement en 1830 en appliquant la méthode dite d'enseignement mutuel alors préconisée, L'Abbé Laurine, aidé par MM. Lacanaud fils et Olivier lui succéda.

M. Trévan, curé, soucieux d'assurer plus de stabilité dans le personnel enseignant, proposa les « frères Maristes ». Ceux-ci arrivèrent en 1841. 92 élèves en 1848. 120 en 1850 dont 75 payants et 45 gratuits. 144 en 1858. A cette date M. V. Audibert, Eyraguais ouvrit une école concurrente (maison de M. Vigne Véran contiguë à la chapelle) qui fit sensiblement diminuer leur effectif.

Cette chapelle que le Maire s'efforçait de trouver belle n'était point considérée comme telle par les maîtres congréganistes : humidité, éclairage insuffi-

sant, résonnance fatigante ; ils menacèrent de partir si on ne pouvait leur donner meilleur local. M. le Marquis leur offrit une dépendance de son château, actuellement maison de M. Riqueau Marius. C'était un progrès incontestable 1851.

Afin de disposer librement des appartements de la mairie, occupés par les frères, M. Edouard de Réginel maire, demanda à son conseil la construction d'une école où maîtres et élèves auraient tout le confort exigé par le progrès. Le bâtiment élevé dans l'enclos des courses de taureaux fut commencé le 24 avril 1863, Mgr Chalandon, Archevêque d'Aix, en posa la première pierre. M. Arnaud Joseph, entrepreneur, coût 20.000 fr. terrain compris. Traitement 600 x 3 = 1800.

En 1882 sous l'administration de M. Jean Clapier les maîtres laïques MM. Pierron Jean-Baptiste et Ferrary Bernard remplacèrent les frères ; ceux-ci se retirèrent dans une propriété voisine dite la Girafe d'où ils partirent définitivement en 1902.

A partir de 1889 la Commune cessa de payer ses instituteurs, l'Etat prit leur traitement à sa charge et l'école fut appelée « publique » et non plus « communale ».

ÉCOLE DE FILLES. — L'an mil sept cent vingt huit et le douzième du mois d'octobre après midi par devant nous notaire royal de cette ville de Saint-Rémy soussigné et témoins à la fin nommés, constitué en personne Messire Sauveur de Renault de Lubières doyen du Chapitre de Saint Martin de cette ville lequel désirant employer pour le salut de son âme et le bien du prochain une partie des biens que le Seigneur lui a donnés, s'est déterminé de fonder dans le lieu et paroisse d'Eyragues, dont le prieuré est uni à la mense dudit Chapitre, une maîtresse d'école pour l'instruction des jeunes filles dudit lieu et, à cet effet, a, de son plein gré, pure et franche volonté, fondé, érigé, à perpétuité, par le présent acte en faveur de la Communauté dudit Eyragues nous notaire pour elle acceptant, stipulant en tant qu'il lui plaira, une maîtresse d'école pour la dotation de laquelle fondation il donne et assigne la somme de cent dix-neuf livres quatre sols trois deniers de rente annuelle à

prendre et recouvrer (chez divers débiteurs)... plus donne ledit doyen de Lubières, pour faciliter ledit établissement, la maison qu'il a acquise audit lieu d'Eyragues de la demoiselle Marguerite Rousset... au prix de six cents livres, voulant ledit doyen de Lubières que la maîtresse soit prise de la maison des Filles noires ou régentes établies à Aix, choisie par lui ou ses successeurs au doyenné après lui, laquelle maîtresse sera pourtant sous la direction de Monsieur le Vicaire du présent lieu ou de ses successeurs en la vicairie... et le cas arrivant que l'établissement des dites filles régentes vint à être détruit par la succession du temps ou autrement, alors le dit sieur doyen et ses successeurs choisiront une fille ... âgée d'environ quarante ans, de bonnes mœurs... habile tant pour enseigner les filles qui fréquenteront ladite école, à lire, écrire et coudre et, comme la somme cent dix-neuf livres quatre sols trois deniers... ne saurait suffire à son entretien honnête... entend qu'elle ne puisse prendre des filles qui apprendront à lire tant seulement que quatre sols par mois de chacune, huit sols pour celles qui apprendront à lire et à écrire et quinze sols pour celles qui apprendront la couture blanche, voulant que ledit établissement... n'ait lieu qu'au commencement du mois d'août prochain et que la Communauté dudit Eyragues aura, par une délibération acceptée ladite fondation ... cédant ledit sieur de Lubières à ladite Communauté tous ses droits, obligations, hypothèques... Fait et publié à Saint-Rémy en notre étude. Durand, notaire. (1)

La maison de la demoiselle Rousset était située dans l'impasse de l'ancien café Andrieux François. Elle appartient aujourd'hui à M. Duffaux Adrien. L'école s'y tint jusqu'à la Révolution et les rentes constituant la fondation ne furent plus recouverts depuis lors.

De 1794 à 1835 le service ne fut pas assuré de façon régulière. A cette dernière date, une sœur de Saint Charles qui avait charge de l'hôpital demanda à ouvrir une classe dans une des pièces de l'établissement. Le conseil municipal, vu le peu de malades, lui donna

(1) Arch. Comles I. I. 6. Arch. de Vaucluse G. G. 24, p. 32.

satisfaction et lui assura à ce titre 150 fr. par an. En 1837 trois maîtresses y sont signalées.

Pour je ne sais quelles raisons ces religieuses furent remplacées par des sœurs de la Présentation (1844) dont la directrice fut sœur Félicienne. Elle mourut à son poste en 1873.

Le maire estimant que le vieil hôpital désaffecté pourrait, avec quelques améliorations, devenir une école convenable en fit l'acquisition au Bureau de bienfaisance, nouveau propriétaire ; il vendit à cet effet la chapelle des Pénitents blancs. 2400 fr.- 1861.

Plus tard, 1865, M. Ed. de Réginel, agrandit le bâtiment par la construction d'une aile destinée à l'asile et jointe à l'école primaire par une galerie couverte. Sœur Vitalina, 1ere maîtresse de l'asile, mourut en 1878 laissant d'unanimes regrets.

A l'époque des laïcisations 1884, les demoiselles Clotilde Fiastre, ... Duparet (primaire) et Mme ... Astruc, (maternelle) remplacèrent le personnel religieux qui se retira Place de l'Église dans les locaux mis à leur dispositions par M. de Bionneau et par M. l'Abbé... Aurouze. Les sœurs poursuivirent là leur tâche jusqu'en 1902, sous l'habit de leur ordre et l'une d'elles prolongea son action quelques années encore comme sécularisée 1915.

L'école neuve bâtie en 1932 sous l'administration de M. Auguste Fouquet semble réunir extérieurement et intérieurement les meilleures conditions d'hygiène et de confort, malheureusement les murs, d'épaisseur trop faible, en font une glacière en hiver. coût 1.060.000 fr.

MONUMENT AUX MORTS. — Ce monument fut élevé par souscription. Somme recueillie 9914 fr. 70. Entrepreneur M. Blake Vernon, sculpteur aux Baux. Prix forfaitaire 9.500 fr. ; gratification 414 fr. 70 M. Joseph Mollard, maître-maçon, érigea l'œuvre lui-même, moins la sculpture qui, ébauchée aux Baux, fut mise à point sur place. Il a la forme d'un pentagone irrégulier en raison des cinq années de guerre qu'il veut commémorer. La statue représente une Victoire ailée, un genou fléchi, posant une couronne sur la tête casquée d'un poilu. L'inscription « Dourmès,

vous oublidaren pas » fut proposée par M. Gilles Joseph, négociant, membre du Bureau. Le caveau contient quelques corps rapportés du front. Les plaques, outre les soldats du pays, morts au front ou à l'arrière, portent des noms inscrits à la mémoire d'Eyraguais, domiciliés ailleurs à la mobilisation. Remis à la municipalité le 26 juin 1922.

Morts pour la France classés par ordre chronologique et topographique. 73. Mémoire 13 : 60.

1914. Lorraine annexée et Alsace : Mollard Joseph II-8 ; *Grimaldier Antoine* ; Simian Constantin ; Genin Ferdinand ; Bon Joseph ; Coste Auguste ; *Audibert Augustin* ; Abeille Jean (en captivité) ; Grimaldier Léon.
- 1914 Victoire de la Marne : *Aubert Jean* ; *Nouguier Benjamin* ; Boyer Paul ; Vigne Pascal.
- 1914 Belgique, Meuse : Abeille Laurent ; Grimaldier Maxime Meynaud François ; Vigne Louis ; *Dupont Louis* ; Feuillet Auguste ; Jouve Jean ; Philip François ; Genin Léopold.
- 1915 Conquête des sommets : (Eperges) Dupont Auguste ; (Champagne) S. Lieutenant Coste Marius ; Consolin Paul ; Ventajol Casimir ; Bernard Laurent ; (Actions de détail) Liotard Auguste ; Consolin Maxime ; Jaume Célestin ; Audibert Jean ; (Arrière) Barriol Pierre ; Massebœuf Joseph ; (Maroc) Consolin Laurent ; Capitaine *Friedérich Auguste*.
- 1916 Verdun et alentours : Baud Léon ; Noël Claudius ; Hébrard Emile ; Quintana Ferdinand ; *Gilles Reynaud* ; Bouchet Mathurin ; Campani Auge ; Boyer Marius ; *Maillet Auguste* ; Marchand Joseph ; *Sicard Claude*.
- 1916 Somme : *Payard Honoré* ; Marcel Pierre ; Martin Henri ; (Arrière) *Hébrard Julien*.
- 1917 Champagne-Aisne : Autet Etienne ; Véran Ferdinand ; Blanc Marius ; (Meuse) Aubert Etienne ; Marie Auge ; (Grèce) Fabre Maxime ;
- 1918 Offensive Allemande : (Laonois) Jauffret Auguste ; Quintana Joseph ; (2^{me} Vict. de la Marne) ; Gleize Gabriel ; Marcel Louis. (Ardenes) Vanel Laurent ; Escalier Pierre ; 8-11-18 ; (Arrière)

Ferrier Hector ; Maurou Auguste ; Revel Ferdinand.

- 1915-20 Morts après libération : Raffier Eugène ; Martin Louis ; Deydier Antoine ; Jouve Adrien ; Gros François ; *Serra Etienne* ; *Chanterel Henri* ; Lagnel Pierre.
- 1940 Rennes : Deydier Fernand ; Abeille Paul (disparu). à Dunkerque 1940
- 1944 Victimes des bombardements : *Huguette Gilles* ; *Bèque Henri*.
- 1945 Captivité en Allemagne : Consolin Joseph, mort à Wipperfurth.

3. LA DIME. — La dîme à Eyragues était au vingtain des agneaux du blé et du vin. Elle était due par toutes sortes de personnes : clercs, religieux, nobles, rôturiers, catholiques, protestants, juifs, etc. Dans la Nuit du 4 août, l'Archevêque de Paris et le Cardinal de la Rochefoucauld en proposèrent la suppression. En compensation, le clergé devait toucher un traitement de l'Etat, clause incorporée plus tard dans le Concordat et maintenue jusqu'en 1902.

Avant 1331, le Clergé d'Eyragues bénéficiait de la totalité de la dîme prélevée sur le pays. Par bulle du 10 décembre de cette même année, le Pape Jean XXII, siégeant en Avignon, la réunit au Chapitre de Saint-Martin de St Rémy (1). Sur les 498 livres dix petits tournois dont elle se composait, il fut attribué au Vicaire (Curé) du lieu, une portion congrue de 50 livres tournois « moyennant quoi ledit Vicaire sera tenu de supporter toutes les charges qui incombent à ladite paroisse. » Le 22 avril 1686, Louis XIV la fixa à 300 livres (payables en nature) au Vicaire, plus 150 livres pour chacun des deux secondaires qui devaient obligatoirement être attachés à cette cure (2).

(1) Arch. de Vaucluse G. G. 249. Diversarum Si Remigii, F^o 6.

(2) Arch. Comles I. I. 6.

La cure d'Eyragues devint vicairie après son rattachement au Chapitre de Saint-Rémy.

Une déclaration de M. Roux, Curé-Vicaire, de 1760, nous apporte quelques précisions sur ce sujet.

Revenus : 1° 31 salmées de blé,	
105 barraux de vin,	
plus une salmée et 5	
barraux pour le clerc ci	890 l. 10 s.
2° Rentes de terres ...	20 l.
3° Fondations	187 l. 18 9 d
4° Casuel	100 l. d.

1 198 l. 8 9 d.

Charges	Secondaires	
	150 + 150 ...	300 l.
	Honoraire des	
	messes (6 sols)	216 l.
	Casuel 25 + 25	50 l.
	Nourriture du	
	clerc	50 l.
	Fournitures de	
	l'église	30 l.
	Aumône aux	
	pauvres	60 l.
		706 l.
	Reste pour M. le Vicaire	492 l. 8 9d.

Voici, par contre, le bail passé par Mre François Tissier, expert au Chapitre, pour les années 1787-1793.

Il, le fermier, doit donner et porter annuellement dans les cave et grenier de la cure d'Eyragues, 31 salmées de blé et 105 barraux de vin.

A l'Hôtel-Dieu, pour les pauvres, 6 salmées, Payer le prédicateur du Carême, 100 livres. Donner 84 livres pour la sacristie, 30 livres, pour les menus frais du culte, soit en moyenne

1 720 livres	
Il doit porter à Saint-Rémy 78 salmées	
de blé à 36 livres	2 808 livres
640 barraux de vin à 2 livres ...	6 588 1 280 livres
Verser en espèces	2 500 livres
Total du prélèvement :	8 308 livres

Les prêtres payaient les impôts de leurs biens personnels. Les biens dits de main-morte, n'y étaient en principe pas assujettis. Mais le 21 octobre 1561, le Clergé de Provence vota un don gratuit de 1.600.00 livres à payer au roi annuellement. Cette somme répartie par diocèses et par paroisses fut l'origine de la taxe appelée décime.

Assemblées du Clergé sous l'ancien régime.

J. BOURBON.

ÉGLISE. (1) — Patron Saint Maxime, Evêque de Riez. Ce vocable a peut-être été choisi par le père Abbé de Lérins, à qui l'un des novices avait fait don d'un lot de la Palud (1094) Maxime ayant été moine de ce célèbre monastère. Il y a lieu de remarquer que Châteaurenard avait une chapelle dédiée à St Honorat, autre Evêque issu du même ordre. Le bâtiment, à l'extérieur de forteresse, élevé vraisemblablement pendant le 11^{me} siècle, serait l'œuvre des Frères Pontifes de Bompas ; les recherches effectuées par M. Raoul Busquet, permettent d'assurer qu'il n'a pas été édifié par les Templiers, contrairement à ce que dit M. Théophile de Bionneau dans ses mémoires, p. 71. La partie la plus ancienne va de la porte ouest à la chaire : voûte en berceau soutenue par des doubleaux à peine ogivaux. La plateforme crénelée aurait servi, d'après la notice de M. l'Abbé Joseph Mascle, à la défense du pays pendant la guerre des Albigeois (2). On sait que les Avignonnais tenaient pour le Comte de Toulouse, leur suzerain.

Après la délibération du 10 mars 1650, l'église fut agrandie, suivant cet aperçu sommaire : allonger l'édifice de cinq cannes depuis le bâtiment vieux jusqu'au fond du presbytère, exhausser la tour carrée, construire clocher, balustres, pyramide octogonale. » (3) Silence sur la tour ronde qui fut ou-

(1) Refonte de la grosse cloche sur la place de l'église. Poids 730 kg. 5, mise en place le 27-11-1824. Baptisée Sophie, prénom de l'épouse du maire, M. Xavier Réginel Barrême.

(2) Nos Paroisses du diocèse d'Aix.

(3) Arch. Comles B. B. 2. B. B. 19. Crochets de fer.

Arch. Comles B. B. 6.

blée dans le projet. Millésime 1655, sur la face nord de la pyramide.

Le 24 septembre 1747, la foudre tomba sur le clocher et fit choir quelques pierres d'où « bardaison » de celles-ci (1).

Le chœur en style roman (1840) et la nef nouvelle bâtie sur l'emplacement des cave et grenier du deime sont dûs aux travaux commandés par M. Trévan, Curé, 1865, le tout à l'aide de fonds recueillis par des quêtes. Sacrista de 1840.

CHAPELLE DU CHRIST 4^m5 × 3^m. — Voûte à caissons, rappelant celle de l'Arc de triomphe de Saint Rémy mais de facture moins belle. Les deux blasons qui y figurent, 12 et 16 rais, la font supposer moins vieille que l'église. Ces armoiries n'apparaissent en effet, qu'au début du 13^{me} siècle (2). A cette époque, elle était la propriété des Archevêques d'Arles. Les têtes de béliers et de bouvillons font penser à une halte des troupeaux transhumants. Cette chapelle a été classée comme monument historique, le 30 avril 1925 et l'église entière en 1938. A noter un heurtoir en fer forgé du XVI^{me} siècle, provenant de l'ancien presbytère, classé comme monument historique, le 30 septembre 1911. Conservé à la mairie.

CHAPELLE RURALE. — Elle était dédiée à Notre-Dame de la Pucelle et ce vocable fut changé en celui de N.-D. du Pieux-Zèle ou encore de l'Ermitage par Mgr Manzi en 1757. Un ermite habita le logement contigu jusque vers 1830. Frère Jean Garnier 1667 ; Jean Roc 1709 ; Jean Théric 1741 ; Joseph Michel 1789. Celui qui s'y trouvait vers 1830, ayant eu l'imprudence de dire qu'il avait des économies enfermées chez lui dans un coffre-fort, fut assassiné (d'après M. Rouget André, fermier actuel), depuis aucun autre ne l'a remplacé.

L'abside et le bras gauche de la Croix latine, ont été construits après la procession du Vœu 1666. Le

(1) B. B. 19, crochets de fer.

(2) Dr Barthélemy. Inventaire des Chartes des Baux, p. 550.

croquis perspectif dû à la plume du P. Laudun, Dominicain XVII^{me} siècle (1), fait connaître qu'au levant de l'édifice se trouvait le logement de l'ermite. Bras droit de 1848 par M. Trévan, Curé. Prolongement vers l'ouest par M. Boudon, Curé, vers 1870. Vierge dite N.-D. du Tonnerre, apportée de l'église St Agricole d'Avignon vers 1755 (2).

FETE DE ST-SYMPHORIEN. — Depuis 1755. Imposée par le Chapitre de Saint-Symphorien d'Avignon en amortissement d'une vieille créance et placée sous le patronage des consuls débiteurs.

SAINT-BONNET. — Culte introduit à Eyragues, vers 1820. Le clergé cessa alors d'aller à Saint-Bonnet de La Goy à cause des rixes qui se produisaient entre pèlerins d'Eyragues et de Saint-Rémy. Le maire d'Eyragues, M. Etienne Tertian, ayant voulu prendre la défense des jeunes gens du pays, les approuver même, fut destitué par M. le Préfet.

SAINT-ÉLOI, fête marquée par la cavalcade et la charrette ramée.

Chapelles des Pénitents blancs et des Pénitents noirs du 16^{me} siècle. La Ire reconstruite en 1757, désaffectées depuis 1790.

4. **HOMMES REMARQUABLES.** — Olivier Castellan, fils d'un paysan d'Eyragues, époux de Françoise de Marazel, Maréchal de Camp, Lieutenant général des Armées du roi ; de passage dans le pays en 1637. Il fut tué en 1644 au siège de Tarragone et inhumé en son mausolée, élevé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Charles Benoît Roux, Curé d'Eyragues, assermenté, élu le 23 février 1791 Évêque des B.-du-R. et Métropolitain des Côtes de la Méditerranée. Ayant montré trop ostensiblement son attachement au parti Girondin, il devint une victime toute désignée pour Barras et Fréron et fut guillotiné à Marseille le 5 avril 1794.

(1) Musée Calvet. Manuscrit 1.448, F^o 421. Nostre dame La Pucele.

(2) Gustave Ramette. A travers notre vieil Avignon.

Albert Galissard, né à Eyragues, le 7 juin 1864 et y décédé le 3 septembre 1939 est l'auteur de plusieurs ouvrages ayant le pays pour centre d'intérêt. Margai-Eva, Au Pays du Soleil, Ma Tante et Loisirs poétiques.

Joseph Isidore Gilles, né à Eyragues le 4 avril 1808 y décédé le 20 janvier 1900 ; auteur d'une vingtaine de livres et opuscules ayant trait à la Provence antique. Le pays d'Aix, Les fosses Mariennes, Campagne de Marin dans la houle, Les Voies romaines, Tarascon, Le pays d'Arles, etc. (1).

5. GÉOGRAPHIE, TOPOGRAPHIE. — Altitude 23 m. Latitude 43° 50' 9". Longitude Orientale 2° 30'.

Eyragues est un coquet village entouré de beaux platanes. Il est bâti au pied du versant occidental de la Petite-Crau, à l'orée de la grande plaine d'alluvions formant le bassin de St-Rémy. La Petite Crau, terrasse alluviale de l'ancien Rhône (pliocène supérieur) laisse voir par endroits le miocène ou mollasse marine (sablères, coquillages). La plaine à pente faible, perméable en raison du sable et du sous-sol caillouteux qui le composent, est fertile mais humide. L'eau y est souvent à fleur de terre. Chacun a ici sa pompe ménagère. Les lourons ou surgesons de la Durance sourdent un peu partout ; ceux de La malgue et des Beaux-champs réunis forment un canal du volume du Réal. La grande Roubine, gros affluent du Vigueirat, draine au loin les eaux palustres. Le Vigueirat n'est peut-être pas autre chose que la Duransole du 13^e siècle dont aucun nom topique ne rappelle le souvenir. N'est-il pas l'égoût collecteur de toutes les infiltrations de la Durance ?

6. QUARTIERS ET AUTRES LIEUDITS :

Arignés véritable orthographe, Areniers de arna, sable.

Bagnadou, de bagna, mouillé, humide.

Beauchamp, Ancien clos d'Antevès.

(1) D'autre part, il conduisit avec succès les travaux du creusement du canal des Alpines d'Orgon à Eyragues. Les eaux arrivèrent au pays, en mars 1853. La population lui doit une sincère reconnaissance.

Bionnelles, de Bionneau.

Bosquet.

Bourboureaux, de Bourbier.

Bourtineau, v. o. Broutineau.

Carpentin 103 m. Point trigonométrique.

Carpon

Chemin de Noves. Ancien clos de Valdanguille.

Chemin de Saint-Rémy.

Chemin d'Avignon.

Chemin de Mollèges, très vieux, par Villargèles.

Clos Seren.

Cognets, de Cougnero, terrain raviné, en pente ?

Confignes, Probablement limites des terres nobles autrefois.

Coustières, flanc de la Petite Crau.

Coudéry, de codolier, caillou roulé.

Craux, terrains à sous-sol caillouteux.

Craux de Mourguet.

Craux de La Malgue, Ancien clos de Cravon et non carbon.

Craux de Beaux-champs.

Craux du chemin des Jardins.

Croix de Paly, forain de la ville d'Avignon. Vieux cadastre.

Dorthes, C C 73, 1628, Antoine de Cambis sieur d'Orthès, gros propriétaire du clos de la Garde. Vieux cadastre.

Font de Mourguet, moine, rapprocher, mas des Mourgues appartenant autrefois aux Ursulines d'Avignon.

Forêt (La). L'enquête de 1741 ne signale aucune forêt, celle de 1717 non plus.

Issanes, de issa, sortie. Le vieux Chemin sur Château-renard passait dans un quartier, au levant du Mas des Mourgues.

Labeaux, nom de famille.

Malgue (La), dit aussi La Margue, Beau louron. Margouillero, mare suivant Boucoirand. Dictionnaire des idiomes provençaux.

Malenguen, v. o. Malaiguen, mauvaises eaux.

Mas du Loup. Allusion à quelque histoire de loup. En 1850 on signale encore des battues.

Mas de Bourdet, nom de famille.

Moutouzes, nom collectif de plantes poussant dans les marais : roseaux, carex, scirpes.

Paluds (Les), de palus, marais, paludis, gén.

Petites Roubines.

Pie-vins, v. o. Pillevin en provençal Pillovin, de piller récolter anciens vignobles d'Eyragues produisant une clairette renommée, mentionnée dans le dictionnaire de 1762, de l'Abbé Expilly.

Piè-vins et les Issanes, double emploi ; insuffisance de nom.

Les Plaines, mieux le plateau.

Les Plaines de Péchimbert, v. o. Puechimbert, de puech, hauteur. Imbert, nom de famille. Puycha-bot, à Châteaurenard, même sens. Le Puech, à Noves.

Pont-Favier, nom de famille.

Pouvareau, pouverun, de pulvis, poussière, sable fin. Près (Les).

Queue de la Tarasque, nom fantaisiste imaginé par les encadasteurs de 1832.

Réraye, v. o. Rialade, petit ruisseau, ou Réalade, cadastre de 1734.

Sarrassanes, de Sarrassunus, sarrasin. Parce qu'on avait trouvé là, au moyen-âge, surtout près de Maillane, des tombes que l'on prétendait sarrasines et qui en réalité, étaient des tombes chrétiennes.

Vaudebon, Val du bon, vieux cadastres, nom de personne aussi. Vaudebon Crivelly.

Autres lieudits :

Lourons Barralliers, nom de famille. Cette famille fournit longtemps des juges à la baronnie.

Villeblanche, quartier de condéry, v. o. Villefranche riche forain d'Avignon.

Magasin, magasin à fourrage sous le 1er empire. Explication fournie par M. Consalin, dit Jacquot, ancien secrétaire de mairie.

Moulin du Vas, d'aval, par opposition à celui de Fabre dit d'amont.

Mas du Curé, bâti par M. Roux, Curé d'Eyragues, avant la Révolution ; cédé à sa nièce qui épousa un M. Rassy de Noves.

Mas de Mourizet, nom de famille, Mourizet Pierre, Etat civil 1707.

Vallat de Raillon. Etat civil 1714. Raillon Pierre etc...

Eyglaya, terrain raviné torrent, dit aussi Eyglava.

Les Castellanes, Route de St-Rémy, nom de famille.

Sectionnement du territoire d'après le procès-verbal du cadastre de 1734. I I 6.

1. Grand Clos. Clos de Pillovin. C. de Valdanguille.

C. de Péchimbert. C. de la Garde. C. des Montouzes.

C. de la Palun. C. d'Authevès. C. de Cravon. 9 clos.

7. **POPULATION.** — Selon la statistique des B. du R. la population du pays aurait été au 13e siècle de 700 h. ; au 14e, 900 ; au 15e, 1100 ; au 16e, 1300. Capitation 1693, 1766 ; 1720, 1835. Recensement 1820, 2200 ; 1856, 2507 ; 1926, 1745 ; 1936, 1875.

L'agglomération ne s'est pas déplacée et ne tend pas à s'éloigner du centre actuel. On bâtit de préférence sur le bord des routes à cause des automobiles dont le nombre s'accroît de jour en jour.

8. **MOUVEMENT DE LA POPULATION**

	naissances	mariages	décès	divorces
1928	32	10	30	1
1929	29	17	37	1

9. **MAISONS.** — Le nombre des maisons en 1926 était de 541 dont 407 dans l'agglomération. Il y en a très peu d'abandonnées ; seize ont été bâties après cette date grâce aux prêts à long terme consentis par le Crédit Agricole. L'éclairage électrique a débuté en 1905 ; l'électrification des campagnes a été achevée en 1929, coût : 534.248 frs.

10. **SANTÉ.** — L'état sanitaire est excellent. Les épidémies d'hiver sans mortalités consécutives, anormales, n'entraînent pas des mesures exceptionnelles de prophylaxie. Le service médical est assuré par un médecin installé dans la localité depuis septembre 1940. La sage-femme vient de Châteaurenard ou de St-Rémy. Une pharmacie a été ouverte en octobre 1939.

11. **EAU.** — L'eau potable est bonne, un peu trop calcaire cependant, elle est uniquement fournie par des pompes. Des essais infructueux n'ont pas permis

de l'amener des Plaines. Il fut bâti un lavoir couvert en 1760 à Porteyguières, fort mal placé d'ailleurs, le plat-fond étant toujours chargé de vase à cause de l'horizontalité du lieu. Un autre a été construit, route de Graveson, dont l'eau très saine permet, mieux que celle du Réal, d'obtenir un linge scientifiquement plus propre. (1933). coût 18000 fr.

12. **BIBLIOTHEQUES.** — Il n'existe pas ici de bibliothèque populaire. Chacune de nos écoles a la sienne, assez bien pourvue, comptant de nombreux lecteurs et lectrices.

13. **SOCIÉTÉS.** Existent à Eyragues 1^o une société de Secours Mutuels « La Fraternelle » assurant les soins médicaux et pharmaceutiques fondée en 1896. effectif en 1929, 160. 2^o une société scolaire « La Solidarité », fondée en 1901, assurant une indemnité journalière aux malades et effectuant des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse. Livrets en 1929, 88.

La Mutuelle Chirurgicale, fondée récemment, (1938) groupe de nombreux adhérents.

14. **ASSISTANCE.** — Quantum des dépenses inscrites au budget communal 1929- 26.200 fr.

15. **CULTE.** — La population est catholique, mais les hommes sont peu pratiquants. Mariages et enterrements civils, rares. Un seul prêtre depuis 1907.

16. **SITUATION POLITIQUE.** 1929. — Elections législatives. Electeurs 600. Votants 500. royalistes 102. radicaux socialistes 140. Socialistes 160. Communistes 98.

17. **COSTUME.** — dialecte, folklore. Le costume provençal tend à disparaître parce que peu pratique. Quelques vieilles dames le portent encore le dimanche. Par contre la belle langue d'Oc, si bien parlée par F. Mistral, est toujours en honneur. Comme particularités locales, outre la charrette ramée de St-Eloi, nous

citerons la course du bœuf à la bourgine, les courses de taureaux, toutes trois postérieures à 1790 et la pégoulade.

Spécimen de provençal local

MOUN VILAGE

An bèn à dire, bèn à faire,
Com' Irago, se n'en vei gaire
De vilage tant bèn pinta !
Basti sus uno pento d'auturo
Sembl'un rasin que se maduro
Ou soulèu de la Liberta !

Mai, escouta, foù que vous conte
Ce que se dit sus nouste comte
Parei que sian touti gama
I pas verai, i pas de creire,
Pouden pas prendre un picho veire
Dins li café, senso brama !

20

De tout tèms, dempiei l'an quaranto
L'Iraguent'i toujou charmanto
A tant de biai par s'aligna !
Poudez coure... De vosto vido
N'en trouvares de tant poulido
Entré la veire, foù l'ama !

21

La raoubo longo d'uno palo
Quand s'abilhav'en prouvençalo
Semblavo uno reino d'amour !
Mai li chato, ren li espanto
Trouvoun mouien d'estre galanto
Autant am'un coutihoun court !

Albert Galissard.

18. **ÉTUDE ÉCONOMIQUE.** — Les terres formées d'alluvions, sont en général fertiles ; peu de celles qui sont abandonnées, sont réellement impropres à

la culture. Voici la répartition actuelle du cadastre : labourables, 1.447 ha ; prés, 121 ha ; vignes, 283 ha ; vergers et jardins, 74 ha ; forêts, 2 ha ; landes et terres incultes, 58 ha ; eaux, 14 ha ; sols, 15 ha ; Total, 2.013 ha. L'état des sections porte 2.015 ha. Le nombre 58 porté ci-dessus est modeste, c'est 200 au moins, qu'il y aurait lieu d'écrire. Le territoire est très morcelé, 7.400 lots ; le seul tènement important, celui de Beauchamp, contient 51 ha. Beaucoup de regroupement de 2 à 3 hectares. L'étendue moyenne des parcelles est de 30 ares ; elle entraîne le régime de la petite exploitation. Des moto-pompes permettent d'arroser les terres où l'eau des canaux ne peut arriver. Parmi les cultures abandonnées, il faut citer le chanvre, la garance, l'olivier et malheureusement, aussi le blé. La plupart des cultivateurs achètent la paille destinée à la litière du bétail et l'huile de consommation. Depuis la construction de la gare de Châteaurenard, (1894) nécessaire à l'écoulement du marché, la culture maraîchère a pris la prédominance ; le marché local (1929) auquel viennent s'approvisionner les expéditeurs du pays ou des environs, ajoute encore un regain d'activité. Pas de jachères en terrains arrosables, grâce à l'emploi intensif des engrais. Ceux-ci, d'après les négociants du pays, forment pour 1929, le total approximatif de 12.500 quintaux ainsi décomposé : tourteaux, 9.000 ; sulfate d'ammoniaque, 500 ; chlorure de potassium, 500 ; superphosphate, 2.500. Rendements agricoles difficiles à tabler. Des divers expéditeurs et récoltants consultés, j'ai pu dégager la moyenne suivante pour 1929 : pommes de terre, 8.000 quintaux ; vin, 8.691 hl ; huile, 50 quintaux ; céréales, 500 ; abricots, 30 ; cerises, 400 ; pêches, 30 ; ails, 300 ; chardons, 250 ; choux, 10.000 ; melons, 400 ; tomates, 10.000 ; haricots verts, 15.000. Sous toutes réserves. Moulin à huile ; production 25 quintaux. Une Caisse de Crédit agricole, filiale de celle d'Arles, fonctionne ici depuis 1929.

10. **ÉLEVAGE** (1929). — Chevaux, 185 ; mules et mulets, 70 ; espèce asine, 20 ; taureaux, 15 ; vaches, 50 ; moutons, 850 ; porcs, 50 ; pas de trans-

humance. Une déclaration de fièvre aphteuse sans suites graves. Le vétérinaire habite Châteaurenard.

20. **FORETS**. — Pas de forêts, un seul bosquet de chênes de 2 ha environ restant d'un bois, plus grand autrefois, 10ha, constituant la chasse gardée seigneuriale, d'où peut-être, le nom de la Garde, mais plus vraisemblablement poste d'observation et de signaux par feux, en temps de troubles, en raison de la ramification de la Petite-Crau, qui constitue le plus haut sommet avoisinant.

21. **INDUSTRIE**. — L'industrie était représentée par trois ateliers de triage et de ciselage de chardons qu'on appelait à tort « fabriques ». L'origine de ce travail remonte à 1820. Maison Conil et Brun ; Auguste Fouquet vers 1860 ; Albert Galissard, vers 1870. ; Schmitz 1905. Toutes sont fermées depuis une dizaine d'années. Autres industries disparues depuis, 1850 : tuilerie, chapellerie, dévidage des cocons, lavage de la laine. Actuellement un seul moulin à farine triturant les grains pour le bétail. — Artisans : bourreliers, 2 ; serruriers-électriciens, 2 ; charrons, 2 ; menuisier, 1 ; maréchal-ferrant, 1 ; machines agricoles, 1 ; cycles, 2.

22. **COMMERCE**. — Le commerce a surtout trait à la vente du raisin de table, du vin (par la cave coopérative de Maillane) des primeurs ; épiciers, 6 ; bouchers, 4 ; tabacs, 2 ; cafés, 5 ; expéditeurs, 4 ; engrais, 3.

23. **CENTIME**. — Le centime additionnel vaut 139, 77. Nombre 279.

Travail établi d'après le plan fourni par M. Raoul Busquet, archiviste en chef des B.-du-Rh.

Eyragues, le 8 juillet 1942.

TRAVAUX RÉCENTS

Horloge placée aux balustres ...	1875	
Bascule publique	1875	
Modernisée, 20 tonnes	1932	18 900 fr.
Bureau de poste	1875	
Ouverture de la place de l'église..	1900	
Couverture du gaudre	1900	
Pont sur le Réal, Issane	1920	
Goudronnage des rues	1931	125 000 fr.
Agrandissement de la place de la bascule	1937	
Acquisition du jardin de M.le Mar- quis (décret du 16-7-36)	1936	
Commencement d'aménagement	1939	109 000 fr. frais compris
Bétonnage des allées du cimetière	1930	12 000 fr.
Chauffage central, mairie et école de garçons	1933	10 000 fr.

CROIX

- Place de l'église : Antérieure à la Révolution. Renou-
velée en 1844, après une mission prêchée par
l'abbé Abram de Montpellier.
- C. du Cimetière : Érigée en 1826, au quartier St Jean,
sur la vieille route de Châteaurenard. Abat-
toir de M. Genin Victor, ép. Conil. Transportée
au cimetière par M. Carles, Curé, 1892.
- C. de St Eloi : Près le Lion d'Or, vers 1830.
- C. du Sommet de la Garde : Restauration, 1818.
- C. de Saint Marc : Au transformateur électrique.
Antérieure à la Révolution.
- C. de St Véran : Route de Noves. Était autrefois
au milieu des terres, au Sud-Est, sur l'empla-
cement d'une chapelle dédiée à St Véran, Evê-
que de Cavaillon, élevée par les moines de Mont-
majour ; encore existante en 1475.

SYNDICS — CONSULS — MAIRES

Liste des maires, constituée par les pièces des
Comptes, les registres des délibérations, les minutes
des notaires, etc.

- 1470 Claude Aubert, 1er Syndic ; Antoine Maurin
2me Syndic.
- 1470 Nobilis Reginaldi Baraleli ; Jacominus Cla-
perii, concindicus. D. D. 2.
- 1537 Antoine Castellan, 1er Consul ; Jean Dijon,
2me Consul.
- 1566 Pierre Fabre.
- 1581 Mathieu Aubert ; Antoine Fabre.
- 1582 Noble Bernard de Castellan ; Bertrand Ga-
lissard.
- 1584 Claude Cartier.
- 1585 Capitaine Pierre Castellan ; Jean Conil.
- 1586 Antoine Fabre ; André Clapier.
- 1587 Etienne Aubert ; Mathieu Aubert.
- 1588 Gervais Tourreau ; Etienne Mollard.
- 1591 Etienne de Barralier ; Bertrand Galissard.
- 1592 Balthazard Gazaud ; Guilhen Jaisse.
- 1593 Jean Gadde ; Antoine Mollard.
- 1594 Guillaume Aubert ; Pierre Bourbon.
- 1596 Gaucher Mollard ; Antoine Deleuze.
- 1598 Antoine Mollard ; Jean Dijon.
- 1599 Noble Etienne de Barralier ; Messire Jean
Fabre.
- 1600 Pierre des Lauzes ; Etienne Aubert.
- 1601 Sébastien Brouzet docteur en médecine ;
Alexandre Galissard.
- 1602 Antoine Mollard ; Jean Courcelles.
- 1604 Etienne de Barralier ; Alexandre Courcelles.
- 1605 André Sabathier ; Pierre Aubert.
- 1606 Etienne Tourreau ; Louis Mollard.
- 1607 Nandon Conil ; Pierre Fabre.
- 1608 Julien Rouvilloux ; Antoine Fabre.
- 1609 Antoine Jouve ; Antoine Rey.
- 1610 Denis Sabathier ; Antoine Fabre.
- 1612 Pierre Moulard. (Notaire Brouzet).
- 1613 Jean Galissard ; Antoine Centenier.

- 1614 Claude Moulard. (Nre Brouzet f^o 44).
1615 Denis Sabatier. (Nre Brouzet f^o 77).
1617 Pierre Fabre ; Alexandre Courcelles.
1618 Etienne Fabre ; Jean Courcelles.
1619 Louis Mollard ; Pierre Aubert.
1621 ... Castellan ; Denis Sabathier.
1622 Antoine Fabre ; Jean Mollard.
1623 Capitaine Etienne Tourreau ; Jean Brouzet.
1624 Jean Bellin ; Julien Lombard.
1625 Jean Bouchet ; Antoine Expilly.
1626 Naudon Conil ; Louis Rouvilloux.
1627 Philippin Gibert ; Jean Bertrand.
1628 Antoine Gaultier ; Jean Castellan.
1629 Antoine Beaumont ; Antoine Achard.
1630 Pierre de Lavèze ; Jean Martin.
1631 François Laget ; Mathieu Laget.
1632 Pierre Sabathier ; Jean Brouzet (ii 1, Inventaires).
1633 Gabriel Rousset ; Jaumet Sauvan.
1634 Antoine Fabre ; Antoine Perrin.
1635 Louis Mollard ; Jean Bertrand.
1636 Jean Boisson, chirurgien ; Louis Bouchet.
1637 Jean Rippert ; Gonnet Cambe.
1638 Claude Huet ; Jean Expilly.
1639 Alexandre Beaumont ; Antoine Bouchet.
1640 Jean de Lacanaud ; Ollivier Expilly.
1641 Etienne Aubert ; Jean Bertrand.
1642 Jean Mollard ; Jaumet Sauvan.
1643 Michel Expilly ; Antoine Perrin.
1644 Jean-François de Lavèze ; ... Beaumont.
1645 Louis Bouchet ; Antoine Fabre.
1646 Noble ... Fabre ; Dominique Gévignac.
1647 Jean-Pierre Mollard ; Louis Genin.
1648 Etienne Aubert ; Honoré Audibert.
1649 Pierre Monteau ; Gonnet Mounet.
1650 André de Castellan ; Jean Aubert.
1651 Antoine Fabre ; Louis Rouvilloux.
1652 Claude Achard ; André Fabre.
1653 Pierre Mollard ; Mathieu Laget.
1654 Jean Aubert ; Jean Clapier.
1655 Antoine Fabre ; Claude Fouque.
1656 Louis Bouchet ; François Expilly.
1657 Gabriel Expilly, avocat ; Gonnet Mounet.

- 1658 Antoine Rouvilloux ; ... Bouchet.
1659 Jean Fabre ; Honoré Audibert.
1660 Jean Mollard ; Laurent Expilly.
1661 Antoine Monteau ; Claude Aubert.
1662 Louis Mollard ; Etienne Bertier.
1663 Jean Roudier ; Jaumet Expilly.
1664 Claude Achard ; Jean Mousset.
1665 Jean Ripert ; Jacques Aubert.
1666 Louis Mollard ; Antoine Jouve.
1667 Jean Brouzet, docteur en médecine ; Gonnet Mounet.
1668 Claude Achard ; Jean Genin.
1669 Antoine Expilly ; Guillaume Consolin.
1670 André de Castellan ; Claude Fouque.
1671 Jean Roudier ; Jean Laget.
1672 Etienne Fabre ; Jaumet Expilly.
1673 Louis Huet ; Claude Aubert.
1674 Etienne Lisle, notaire ; Guillaume Clapier.
1675 Jean Aubert ; Louis Consolin.
1676 Antoine Rouvilloux ; Jean Abeille.
1677-8 Registres brûlés chez Me Richeaume, notaire, incendie.
1679 Gabriel Expilly ; Louis Lacanaud.
1680 François Gilles ; Antoine Cassin.
1681 Louis Lacanaud ; ...
1682 ... Richeaume ; Joseph Lisle.
1683 Etienne Fabre ;
1684 Jean Achard ; Louis Arnaud.
1685 Pierre Mollard ; ...
1686 Gabriel Expilly ; Jean Bouchet.
1687 Etienne Courcelles ; Louis Lacanaud.
1688 Etienne Beaumont ; André Bouscarles.
1689 François Expilly, chirurgien ; Claude Pelle.
1690 Jean Aubert, apothicaire ; Etienne Expilly.
1691 Pierre Castellan ; André Masseboeuf.
1692 Barthélemy Boisson ; Jean Abeille ; Pierre Courcelles, maire perpétuel.
1693 Pierre Mollard ; Jean Bonnet.
1694 Pierre Bouchet ; Pierre Violand.
1695 Joseph Ripert ; Antoine Aubert.
1696 Ollivier Mollard ; Louis Aubert.
1697 Pierre Castellan ; Jacques Marchand.

- 1698 Jacques Achard ; Antoine Jouve ; Florent Berge, maire perpétuel.
1699 Jean-André Deleuze ; François Gilles.
1700 Charles Bouscarle ; Joseph Ripert.
1701 Louis Huet ; Antoine Aubert.
1702 Joseph Castellan ; Henri Arnaud.
1703 Joseph Ripert ; Antoine Genin.
1704 Jean Rouvilloux ; Etienne Bouchet.
1705 Etienne Conil ; Reynaud Masseur.
1706 Antoine Mollard, ; Claude Grégoire.
1707 Jean Dubié, apothicaire ; Antoine Jouve.
1708 Etienne Beaumont, ; Pierre Laget.
1709 Jean Féraud ; Jacques Bouchet.
1710 Joseph Rippert ; Henri Arnaud.
1711 Etienne Aubert ; Vincent Genin.
1712 Joseph Castellan ; François Abeille.
1713 Hyacinthe Tertian, chirurgien ; Guillaume Auran.
1714 Etienne Beaumont ; André Bouscarle.
1715 Pierre Mollard, chirurgien ; Jacques Bouchet.
1716 Marc Briquet ; Antoine Générat.
1717 Joseph Castellan ; Pierre Laget.
1718 Hyacinthe Tertian, chirurgien ; Ospice Audibert.
1719 Etienne Beaumont ; Etienne Clapier.
1720 Jean-Maxime Rey ; Maxime Genin.
1721 Jean Aubert ; Louis Bourdet.
1722 Jean François Expilly, ; Gabriel Expilly.
1723 Joseph Castellan ; Philippe Grégoire.
1724 Marc Briquet ; Guillaume Auran.
1725 Barthélemy Boisson ; Jean Thibaud.
1726 Joseph Antoine, Achard ; Etienne Bouchet.
1727 Jean Joseph Gautier, maître arpenteur ; Antoine Sylvestre.
1728 Etienne Beaumont ; Jean Rippert.
1729 Pierre Pontier ; Jean Deydier.
1730 Jean Tertian, chirurgien ; Etienne Clapier.
1731 Les mêmes. Elections rer Janvier.
1732 Esprit Audibert ; Antoine Gilles.
1733 Pierre Mollard, maître chirurgien ; Antoine Grimardier.
1734 Joseph Castellan ; Jean Mollard.
1735 Les mêmes. Joseph Castellan meurt en fonction.
1736 Jean Mollard, seul.

- 1737 25 mars. Lettres de provision nommant Bernard Dubié ; Jean Deydier.
1738 Jean Sève ; Claude Grégoire.
1739 Jean Tertian, chirurgien ; Etienne Fabre.
1740 Amédée Crespin ; André Guibert.
1741 Etienne Sève, maître chirurgien ; Laurent Expilly.
1742 Charles Etienne Beaumont ; Joseph Sylvestre.
1743 Les mêmes.
1744 Les mêmes.
1745 à 1753 Jean Sève ; Jean Aubert par lettres de provision.
1754 Jean Sève ; Jean Marchand.
1755-57 Jean Réginel ; Claude Bourdet.
1758 Nouvel état. Joseph Rippert ; Etienne Mistral.
1759 Vincent Giraud ; Pierre Grégoire.
1760 Joseph Bouchet ; Antoine Boulbon.
1761 Barthélemy Genin ; Jean Aubert.
1762 Etienne Castellan ; Jean Rippert.
1763 Pierre Bouchet ; Joseph Gervais.
1764 Sébastien Bourdet ; François Clapier.
1765 Antoine Aubert ; Antoine Bourbon.
1766 Barthélemy Genin ; Etienne Conil.
1767 Etienne Bouchet ; Pierre Mouchet.
1768 Joseph Roux ; Laurent Aubert.
1769 Jean Perrin ; Joseph Aubert.
1770 Jean Réginel ; Joseph Cassin.
1771 Joseph Bouchet ; Joseph Gervais.
1772 Etienne Fabre ; Claude Laget.
1773 Sébastien Bourdet ; Maxime Consolin.
1774 Jean Joseph Philip ; Jean-François Bouchet.
1775 Jean-Antoine Aubert ; Laurent Aubert.
1776 Jean Aubert ; Etienne Martin.
1777 Jean Perrin ; Gibert Duffaux.
1778 Jean-François Rippert ; Joseph Aubert.
1779 Maxime Audibert ; Jean Escalier.
1780 Pierre Bouchet ; Claude Marteau.
1781 Maxime Cambe ; Michel Grégoire.
1782 Charles Etienne Beaumont ; Jean Sicard.
1783 Joseph Michel Abelly ; Joseph Aubert.
1784 Charles François Cambe ; Jean Deydier.
1785 Maxime Audibert ; Claude Jaume.
1786 Joseph Denis Marteau, notaire ; André Gibert.

- 1787 François, Augustin Bouveyron ; Jacques Roudier.
1788 Jean Antoine Aubert ; Etienne Expilly.
1789 François Charles Cambe ; Jean Deydier.

La liste des maires de 1792 à 1812 n'est pas complète, les registres des délibérations de cette période ayant disparu.

- 1790 Joseph Antoine Aubert.
1791 Joseph Denis Antoine Gilles , guillotiné.
1792 Paul Bourdet.
1794 Ospice Deydier.
1795 Officiers municipaux : Jean Aubert, président ; Etienne Beaumont ; Laurent Aubert ; Jacques Belin ; Elzéard Jouve ; François Abeille.
an V 1797 Jean Aubert, 1er agent municipal.
an VIII 1800 André Mouchet nommé maire par le Préfet, assassiné ; Joseph Dijon son adjoint remplit l'interim pendant quelques temps.
an X 1802 Pierre Bernard.
1811 Xavier Réginel Barrême.
1815 Gleize Vaudebon Crively.
1816 François Gilles.
1818 Etienne Tertian. Il jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.
1821 Xavier Réginel Barrême.
1830 ... Montagnier fils. Il était colonel de cavalerie en retraite.
1832 Xavier de Réginel Barrême, installé maire par M. le juge de paix de Châteaurenard. graves désordres pendant les élections. En 1843, il signe baron de Réginel Barrême.
1846 Jacques Cornillon, prestation de Serment.
1847 Le même.
1848 27 février. Proclamation de la République. Révocation du conseil. Comité provisoire : Isidore Gilles, président ; Joseph Bourdet, vice-président ; 13 octobre : Lucien Touzet, maire.
1849 Jean Mistral, maire provisoire. 14 novembre conseil municipal cassé. Isidore Gilles maire.

- 1852 Isidore Gilles renommé maire le 17 juillet. Le conseil prête serment à l'Empereur.
1855 Isidore Gilles. Serment.
1858 8 décembre M. Edouard de Réginel nommé maire par arrêté du 25 novembre.
1860 Réinstallation de M. E. de Réginel ; Jacques Cornillon, adjoint ; 2e adjoint en 1863 : Joseph Duffaux.
1865 M. E. de Réginel de nouveau. Jean Baptiste Duffaux et Sylvestre Armand, adjoints.
1870 5 septembre comité républicain: Lucien Touzet ; Jean Clapier ; Léopold Fouquet ; M. de Réginel refuse de donner sa démission. Calme absolu. Ce comité administre jusqu'au 21 avril 1871. Elections. M. E. de Réginel, maire ; Louis Morizot ; Sylvestre Armand, adjoints.
1876 8-10. M. E. de Réginel réélu, maire ; un adjoint : Louis Morizot. Baisse de la population imputable au phylloxéra de 1875.
1878 21-1. M. E. de Réginel, maire ; M. François Dumas adjoint.
19-8 M. François Dumas, maire ; M. Léopold Fouquet , adjoint.
1879 6-5. M. Joseph Wallon, maire ; M. Léopold Fouquet, adjoint.
18-10. M. Wallon démissionne. Election de M. Jean Clapier.
1881 28-1. Réélection de M. Jean Clapier Evariste Mouchet, adjoint.
1890 M. Jean Clapier démissionne. Election de M. Roux Philippe.
1892 15-5. Réélection de M. Roux Philippe.
1896 17-5. Election de M. Aubin Audibert.
1900 20-5. Election de M. Reynaud Mistral, dit Miston.
1904 Réélection du même.
1906 6-11. Election de M. Marius Grimaldier.
1908 Réélection du même.
1910 Le 30 octobre. Délégation municipale composée de MM. Adolphe Faucon, receveur des postes, président ; Aubin Audibert, ancien maire ; Aimé Olivier, receveur ruraliste et débitant de tabacs. Le conseil avait été dissous à la suite de mésentente provenant de questions personnelles.

- 1910 Election de M. Eugène Michel.
- 1911 Réélection du même.
- 1919 Election de M. Auguste Fouquet. Maintenu en place jusqu'en 1940 ; adjoint M. Raymond Dijon.
- 1940 Le 15-4-1941. Délégation municipale composée de MM. Pauleau Jean, président ; Michel Antoine et Michel Denis.
- 1944 Le 24 août 1944 Commission municipale de la libération : Dijon Augustin, maire ; adjoints : Paul Mollard et Edmond Davin.
- 1945 Le 19 mai 1945 : Election de M. Lagnel Baudile ; adjoint : Jean-Marie Fabre.
- 1947 Le 19 octobre 1947. Réélection de M. Lagnel Baudile ; adjoints : Jean-Marie Fabre et Escalier Marius.

**COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX
DU 1er DÉCEMBRE 1919 A CE JOUR**

1er Décembre 1919

Maire : Fouquet Auguste ; Adjoint : Lagnel Jules ;
Conseillers municipaux : Abeille Gabriel, Achard Lucien, Bouchet Étienne, Cassin Denis, Cauvet Louis, Deydier Joseph, Dijon Raymond, Escalier Laurent, Espigue Lucien, Marcel Louis, Mistral Valentin, Payard Marius, Perret Laurent, Roux Laurent.

22 Mars 1922

Maire : Fouquet Auguste ; Adjoint : Dijon Raymond ; Conseillers Municipaux : Abeille Gabriel, Achard Lucien, Bouchet Étienne, Cauvet Louis, Cassin Denis, Deydier Joseph, Espigue Lucien, Escalier Laurent, Laugier Pierre, Mistral Honoré, Mistral Valentin, Payard Marius, Perret Laurent, Roux Laurent.

3 Mai 1925

Maire : Fouquet Auguste ; Adjoint : Dijon Raymond ; Conseillers Municipaux : Escalier Laurent, Cauvet Louis, Bouchet Étienne, Achard Lucien, Laugier Pierre, Espigue Lucien, Gilles Joseph,

Andrieux Maximin, Aubert François, Vigne Laurent, Mistral Honoré, Vigne Jean, Mollard Théodore, Perret Laurent.

5 Mai 1929

Maire : Fouquet Auguste ; Adjoint : Dijon Raymond ; Conseillers Municipaux : Achard Lucien, Andrieux Maximin, Aubert François, Barriol Pierre, Cauvet Louis, Deychamp Baptiste, Deydier Joseph, Escalier Laurent, Espigue Lucien, Gilles Joseph, Grégoire Claudius, Laugier Pierre, Mistral Honoré, Mollard Théodore.

5 Mai 1935

Maire : Fouquet Auguste ; Adjoint : Dijon Raymond ; Conseillers Municipaux : Deydier Joseph, Escalier Laurent, Mistral Honoré, Cauvet Louis, Espigue Lucien, Aubert François, Grégoire Claudius, Fabre Jean-Marie, Andrieux Maximin, Deychamp Baptiste, Mollard Théodore, Achard Lucien, Barriol Pierre, Violant Noël.

15 Avril 1941

Délégation spéciale : Président : Pauleau Jean Denis ; Membres : Michel Antoine, Michel Denis.

25 Août 1944

Commission Municipale : Président : Dijon Augustin ; Membres : Algara José, Violant Albert, Gilles Joseph, Garcin Jean, Davin Edmond, Gilles Suzanne, Allemand Théophile, Mollard Paul, Grégoire François.

19 Mai 1945

Maire : Lagnel Baudile ; Adjoint : Fabre Jean-Marie ; Conseillers municipaux : Métairie Adrien, Escalier Marius, Escalier Baptistin, Mollard Laurent, Revel Étienne, Payard Joseph, Aubert Gabriel, Florus Marie, Grimaldier J. Marie, Chaîne Joseph, Grimaldier Albin, Payard Jean, Abeille Joseph, Trouillet Marcel.

19 Octobre 1947

Maire : Lagnel Baudile ; 1er Adjoint : Fabre Jean Marie ; 2e Adjoint : Escalier Marius ; Conseillers Municipaux : Aubert Antoine, Grimaldier

Albin, Gras Joseph, Jauffret Joseph, Métairie Adrien, Michel Fernand, Melquior Jean, Escalier Baptistin, Chainé Joseph, Achard Michel, Florus Marius, Revel Etienne, Aubert Gabriel, Mollard Laurent.

CHARTRE DE L'ÉGLISE DE CHATEAURENARD

Extrait

... Nous, frères utérins, Ugolin, Pierre et Fulcon, fils d'Emenon, de Châteaurenard... nous donnons à Dieu, à la bienheureuse Marie, à Saint Honorat, au monastère de Lérins, où nous avons déposé la chevelure de notre tête, tout ce que nous avons et possédons dans l'Evêché d'Avignon, dans Châteaurenard.

Tout d'abord, nous cédon nos maisons d'habitation comme elles ont été partagées entre nous et notre frère Aldebert : terre d'Aicard avec sa maison, terre de Firmin avec sa maison, et les revenus de ces deux propriétés, la terre de Pons Durant avec sa maison. Nous faisons du port de la Durance, trois parts de la 3me partie ; nous donnons une terre cultivée et une autre inculte dans le lieu que l'on appelle le Bosquet et une autre qui est dans la Lône de Balcosa dans un bois sur la rive de Durance. Dans cette 3me partie, nous en faisons trois : le pré de la Roque, le pré de la Palud d'Eyragues et sur l'Altavès un seul champ et là aussi, une bande de terre le long de la voie publique etc...

L'acte de cette donation a été fait le 7me jour des calendes de mai, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1094, de la lune le 15me, indiction III, Notre-Seigneur régnant à jamais.

Sont apposés les signatures d'Ugolin, de Pierre, de Fulcon, de leur mère Ugosenne. Témoins : Fulcon Dodon et son fils Bertrand, et Pons, et Guillaume, et Aldebert, Imbert d'Agoult et beaucoup d'autres chevaliers de Châteaurenard, d'Eyragues Guillaume Azo et Ugo Niel.

H. Moris et Ed. Blanc. Cartulaire de Lérins, t 1, p. 245. Les calendes commençaient le 1er de chaque mois. On sous-entend avant les calendes de mai, donc 31-7 : 24 avril 1094.

Etat-civil. — Les noms de femme y sont féminisés : Honorade ; Bourbone ; Expilide ; Fabresse ; Vé-rane ; Cassine ; Bouchette ; cela se fait encore au-jourd'hui : Conille ; Bouchette. Les de Bionneau sont parrains et marraines des enfants du villa-ge, 1667-8-9.

JUGEMENT DU 11 MAI 1932

De tout temps, les riverains du Réal ont plus ou moins détourné les eaux à leur profit, surtout depuis la culture intensive des primeurs. Le service de surveillance savait opportunément fermer les yeux quand les vannes étaient abaissées après usage, mais communément, celles-ci restaient relevées et les eaux se perdaient au détriment des propriétés situées en aval des eyguiers ouverts.

En 1931, des cultivateurs de la Crau de Châteaurenard, furent surpris arrosant leurs terres en dehors des heures réglementaire. Devant l'attitude hautaine des coupables, le garde d'Eyragues dressa procès-verbal. Le juge de paix s'étant déclaré incompétent, l'affaire fut portée devant le tribunal de 1re instance siégeant à Tarascon en date du 11 mai 1932.

Les juges déclarèrent bien fondées les actions du demandeur, M. Fouquet Auguste, maire d'Eyragues, et condamnèrent les défendeurs à un franc de dommages-intérêts et aux dépens.

M. Fouquet voulait moins, en effet, une indemnité préjudicielle qu'un acte récent, ayant force de loi, afin de prévenir ou de punir les abus ultérieurs. Il eut donc gain de cause. Voir arrêté du maire du 5-7-32, donnant pouvoir au garde de verbaliser sur tout le parcours du Réal.

Affouagement. — Sous l'ancien régime on ne levait que les impôts votés par les États souverains. Ils étaient prélevés par vigueries et par communautés. Eyragues appartenait à la viguerie de Tarascon. La viguerie était une circonscription territoriale à peu près égale à l'arrondissement. Chaque communauté était taxée par feux dont la totalité en 1789, était de 200 pour les vigueries et de 312 pour les terres adjacentes : Arles, Marseille, Salon, etc. Le feu était une unité cadastrale qui valait en moyenne 5.500 livres en argent. L'estimation des biens taillables s'appelait affouagement. Cette estimation varia suivant la plus value ou la moins value des terres, elle était sujette à des révisions. Un bureau de direction, à la capitale de la Provence était chargé d'attribuer à chaque communauté un juste fouage. Un village ruiné par la guerre, les inondations, etc., voyait son fouage réduit temporairement à peu. 3 feux pouvaient être réduits à $\frac{1}{4}$ de feu, à $\frac{1}{5}$. Les biens nobles étaient taxés d'après leur afflissement ; un florin cadastral équivalait à 500 livres de revenu. Les Maisons n'étaient pas imposées. Les Provençaux possédaient leurs biens en franc-alleu.

Au point de vue religieux, Eyragues, jusqu'à la Révolution, appartient au diocèse d'Avignon. La ville fut dotée d'un Archevêque en 1475.

TABLE DES MATIÈRES

Administration municipale	32
Affouagement, feux	19 et 84
Albigeois	12
Alpines (Canal des)	41
Anjou (Maison d')	13
Annexion de la Provence	14
Archives	44
Armoiries de la Commune.....	9
Armoiries des de Bionneau	25
Assistance	68
Assemblée générale	3
Auditeurs des Comptes	48
Barcelonne (Maison de)	11
Bibliothèque	68
Bionneau (Les de)	21
Bournissac	18
Bosons (Les)	10
Budgets	33
Bureau de bienfaisance	37
Cadastres	64
Capitaine des portes	47
Charles IX, de passage à Eyragues	15
Castellan (Olivier de)	63
Cimetière	45
Centime additionnel	71
Commerce	71
Condominium	17
Costume, dialecte, folklore	68
Croix du Roumiou	16
Croix	72
Culte	68
Dettes	34
Dîme et décime	59
Eau	67
Ecole de filles	55
Ecole de garçons	52
Eglise, chapelles, fêtes	61-62-63
Elevage	70
Ennoblement de terres	26
Etat-civil	26 et 83
Etat sommaire d'Eyragues en 1790	26
Etude économique	69
Etymologie	8
Eyragues canton	29

ACHEVÉ D'IMPRIMER
— LE 20 JUIN 1948 —
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE
MACABET FRÈRES
VAISON - LA - ROMAINE
—— (Vaucluse) ——

Dépôt Légal du 2me Trim. 1948
— Numéro d'impression 108 —